

48 Jalon de recherche

(Re)chercher les archives relatives aux métis et à leur histoire familiale





Bukavu, RDC, 2023 © Ornella Rovetta.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	3
I.1 Pourquoi ce jalon de recherche ?	4
I.2 Philosophie et objectifs	5
I.3 Un mot sur la structure du jalon de recherche	5
I.4 Consulter les archives	6
I.4.1 <i>Tableau récapitulatif des conditions d'accès pour les archives conservées par les Archives générales du Royaume</i>	7
I.5 Adresser une demande à l'équipe du projet « Résolution-Métis »	8
I.6 Contacts utiles dans la recherche de vos origines	9
I.7 « Avertissement »	9
I.7.1 <i>Des documents à contextualiser</i>	10
I.7.2 <i>Des inégalités documentaires parfois douloureuses</i>	10
<i>Vos contributions et témoignages sont précieux</i>	11
II. JALON DE RECHERCHE	12
II.1 Un paysage archivistique fragmenté	12
II.1.1 <i>Des archives dispersées, partielles et partiales</i>	12
II.1.2 « Archives coloniales » et « archives africaines »	13
II.1.3 <i>Archives déplacées</i>	14
II.1.4 <i>Archives privées</i>	15
<i>Comment « lire » un dossier individuel ? Quelques conseils pratiques</i>	15
II.2 Les archives en un clin d'œil	16
II.2.1 <i>Aperçu synthétique des différents types de sources</i>	17
II.2.2 <i>Parcours de recherche détaillé</i>	18
II.3 Archives publiques	20
II.3.1 <i>Archives produites par l'administration coloniale</i>	20
#1 « RWABU »	20
#2 Service du Personnel d'Afrique (SPA)	20
#3 État civil des Européens dressé dans les territoires colonisés	24
#4 Dossiers de succession	24
#5 Service de l'Immigration	25
#6 Office de Colonisation	26
#7 « Classement Provisoire » (archives du ministère des Colonies)	27
#8 Gouvernement Général à Léopoldville	29
#9 Comité National du Kivu (CNKI)	31
#10 Société de crédit au colonat et à l'industrie	31

II.3.2. Archives produites par d'autres administrations	33
#11 Pensions (PTIC)	33
#12 Zaïrianisation	33
#13 Dommages Congo	35
#14 Police des étrangers - dossiers individuels	37
#15, 16 et 17 Dossiers personnels des militaires belges	38
#18 Ambassade de Belgique à Kinshasa	41
II.4. Archives privées	41
#19 Association pour la Protection / Promotion des Mulâtres	41
#20 Ruandafonds	42
#21 Vreugdezaaiers - Save	44
#22 Service d'adoption Thérèse Wante	45
#23 Solidarité Belgique	45
#24 Entreprise Géomines	46
II.5. Sources complémentaires, pour des recherches générales et contextuelles	47
III. ADRESSES ET DOCUMENTS UTILES	48
III.1 Liste des adresses utiles et personnes de contact	48
III.2 Formulaires d'autorisation et de demande	49
IV. BIBLIOGRAPHIE	50

COLOFON

NUMÉRO DE COMMANDE : 6592

DÉPÔT LÉGAL : D/2025/531/048

ISBN 978 94 6391 585 4

Jalon de recherche – (Re)chercher les archives relatives aux métis et à leur histoire familiale

2^e édition (2025)

Sous la direction de :

Delphine Lauwers et Ornella Rovetta (1^{re} édition),

Ornella Rovetta et Margot Elmer

(2^e édition révisée et augmentée)

Avec la participation (2^e édition) de :

Aline Cuvelier, Lilian Eyletters, Jeanne Garcia,

Ornella Rovetta, Marie Van Eeckenrode, Margot Elmer

Traductions vers le néerlandais (2^e édition) : Ornella Rovetta

Illustration de couverture : « Tumba. Mulâtres éduqués par le Père Van Cleemput », 1911. [AGR2 – Dépôt Joseph Cuvelier](#). Fonds Missions.

I. Introduction

I.1 Pourquoi ce jalon de recherche ?

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les Archives générales du Royaume mènent une étude à grande échelle sur l'histoire des métis. Les métis sont des personnes d'origine euro-africaine qui sont nées dans le contexte de la colonisation belge du Congo (1885-1960), du Rwanda et du Burundi (1916-1962). Pendant la période coloniale, de nombreux métis ont été séparés de leur famille lorsqu'ils étaient enfants et emmenés dans des institutions religieuses. Certains d'entre eux ont ensuite été envoyés en Europe (ou en Amérique du Nord), où ils se sont souvent retrouvés dans des familles d'accueil, des familles adoptives ou des institutions. Ce projet de recherche a pour objectif de cartographier les archives qui permettent de reconstituer leur histoire personnelle et collective. En effet, de nombreux métis, ainsi que leurs proches et leurs descendants, sont toujours à la recherche d'informations sur leurs racines.

Depuis le début du projet, l'équipe a reçu plus de 500 demandes de recherche émanant de métis et de descendants qui se posent des questions sur leurs origines et l'histoire de leur famille. Il est souvent difficile de s'orienter dans l'enchevêtrement des « archives coloniales ». Forte de la conviction que les archivistes ne doivent pas être des gardiens mais des passeurs du passé, l'équipe souhaite mettre ses connaissances à la disposition de tous grâce à ce jalon de recherche. Il contient un aperçu des connaissances documentaires que l'équipe a acquises depuis le début du projet jusqu'à la parution de la présente publication. Vous y trouverez un

aperçu des archives qui ont déjà été cartographiées et qui documentent l'histoire des métis. Il s'agit à la fois d'archives publiques (produites par l'État colonial) et d'archives privées (produites par des acteurs privés tels que des associations, des entreprises ou des congrégations religieuses), et d'archives conservées au sein-même et en dehors des Archives générales du Royaume. Nous précisons la nature et le type de documents que vous pouvez (ou ne pouvez pas) trouver dans les différents fonds et collections d'archives, et par qui, comment et dans quel but ils ont (vraisemblablement) été produits à l'époque. Enfin, nous fournissons également quelques clés de lecture pour interpréter ces documents datant de l'époque de la colonisation.

Les recherches se poursuivront jusqu'en 2026, et l'équipe met constamment au jour de nouveaux fonds d'archives. En raison de la demande sociétale forte pour une politique d'archivage plus transparente et parce que les personnes concernées cherchent parfois depuis des décennies des informations sur leurs origines, l'équipe a choisi de communiquer les connaissances disponibles de manière aussi transparente et accessible que possible. Bien entendu, il reste possible d'adresser directement votre demande de recherche des origines aux personnes en charge du projet Résolution-Métis au sein des Archives de l'État (voir [Adresser une demande à l'équipe](#)). Toutefois, grâce à ce jalon de recherche, nous espérons contribuer à un meilleur accès aux sources sur l'histoire des métis, et du passé colonial en général.

I.2 Philosophie et objectifs

Derrière l'élaboration de ce jalon, il y a plusieurs constats. Premièrement, celui que les archives documentant les parcours individuels et collectifs des métis nés dans le contexte de la colonisation belge sont dispersées, conservées auprès de nombreuses institutions, et que leur consultation demande parfois des démarches spécifiques. Pour faire bref : [le paysage archivistique est complexe](#). Et il y a de quoi s'y perdre - même pour des archivistes. Deuxièmement, il nous est apparu que cette complexité ne fait que croître au fur et à mesure que les recherches progressent et que des collections sont identifiées. Il nous a dès lors semblé incontournable de tâcher de compiler les connaissances acquises à ce jour et de les partager. Ce partage est avant tout orienté vers les métis et leurs proches qui seraient eux-mêmes à la recherche d'informations sur leur propre histoire. Bien entendu, le présent jalon peut également être utile au grand public et à la communauté des chercheurs qui s'intéresseraient à cette question.

Ce jalon de recherche met l'accent sur les séries de dossiers individuels et les dossiers contenant des données personnelles concernant les métis ou leurs parents. Il existe bien entendu des collections qui permettent de contextualiser l'histoire collective des métis, que l'équipe du projet identifie, localise et analyse dans le cadre de ses missions, mais qui ne sont pas l'objet de ce jalon de recherche. Les personnes souhaitant faire une étude plus générale sur les métis peuvent toujours contacter l'équipe, qui les orientera dans la mesure du possible parmi les collections qu'elle a déjà répertoriées. Nous renvoyons éga-

lement le lecteur au [Guide des sources de l'histoire de la colonisation](#).

Les sources mentionnées dans ce jalon reflètent l'état de la recherche et sont conservées auprès de diverses institutions en Belgique. Il existe bien entendu de nombreuses autres sources, qui sont conservées dans d'autres pays. Ainsi, il convient ici de mentionner les archives, religieuses ou non, qui sont conservées en Afrique, en particulier dans les actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi. Nous pensons aussi notamment aux archives des congrégations religieuses, conservées auprès des congrégations en Belgique mais aussi les fonds qui ont été rassemblés au siège des congrégations dans leur maison généralice à Rome, ainsi que les archives produites par le gouvernement de l'église catholique et conservées au Vatican. Une partie de ces archives situées à l'étranger, en Europe et en Afrique, a été consultée par l'équipe de recherche en vue de la rédaction de l'étude historique.

Ce jalon veut participer à une communication transparente sur l'état des connaissances accumulées. Cependant, les [conditions d'accès](#) à la plupart des séries de dossiers individuels restent complexes. D'autre part, pour des raisons autant éthiques que juridiques, il est impossible de mettre à disposition du public des inventaires avec les listes nominatives des personnes concernées. Cela signifie que, afin d'identifier la référence d'un dossier en particulier parmi certaines collections de dossiers individuels (par exemple, les dossiers du [Ruandafonds](#)), il faut s'adresser aux archivistes de l'institution qui les conserve. Vous pouvez dans ce cas toujours contacter les personnes en charge du projet Résolution-Métis au sein des Archives de l'État (voir « [Adresser une](#)

demande»), dont le but est précisément de centraliser toutes ces données et qui pourra vous donner les références précises des dossiers vous concernant et les lieux où ces fichiers sont conservés.

Ce jalon de recherche est une photographie de l'état actuel des connaissances accumulées par l'équipe, qui découvre et identifie constamment de nouveaux dossiers.

1.3 Un mot sur la structure du jalon de recherche

Dans sa première partie, ce jalon de recherche offre une série d'informations générales sur la consultation des archives, les modalités d'introduction d'une demande auprès de l'équipe, etc. Dans sa seconde partie, le jalon offre d'abord un aperçu global du paysage archivistique complexe face auquel nous nous trouvons, avant de donner quelques conseils pour la lecture de dossiers d'archives et de proposer au lecteur des parcours de recherche ainsi qu'un aperçu synthétique des différentes

collections et du type de données qu'elles sont susceptibles de contenir. Viennent enfin les notices présentant chaque série de dossiers ou fonds.

Ces notices sont organisées en fonction de leur producteur : premièrement les archives publiques, produites soit par l'administration coloniale soit par d'autres administrations, deuxièmement les archives privées et enfin, un aperçu de sources offrant des pistes de recherches générales et contextuelles. Pour chacune des séries de dossiers répertoriées, nous reprenons une série d'informations-clé, afin de vous permettre de comprendre rapidement quel organisme, individu ou administration a produit ces documents, dans quel contexte, et ce que vous êtes susceptibles d'y trouver (ou pas). Nous avons tenté de rassembler les informations qui pouvaient être utiles à la compréhension globale de ces séries. Les notices reprises dans ce jalon peuvent concerner un fonds d'archives, une partie de fonds, ou une série identifiée au sein d'un ensemble d'archives qui n'a pas encore été inventorié.

Structure type de chaque notice :

- Nom complet : Nom de la collection, de la série d'archives.
- Type de dossier : indique s'il s'agit plutôt de dossiers individuels ou non.
- Période concernée : Dates extrêmes des documents ou époque à laquelle ils ont été produits. Cela donne une idée de la période, et dès lors de la « génération » de personnes concernées.
- Ampleur : indication sur le volume de la série (en nombre de dossiers et/ou en mètres linéaires, en fonction des données disponibles et/ou les plus parlantes).
- Qui a produit les documents : Nom complet de l'organisme ou de la personne qui a produit les documents.
- Instrument(s) de recherche : Mention, le cas échéant, de tout outil public donnant accès à la collection (liste, inventaire, base de données). Si aucun outil de recherche n'est disponible, veuillez consulter la section suivante concernant les conditions de consultation.
- Conditions de consultation : indications relatives aux modalités d'accès et de consultation propres aux documents décrits, éventuellement données de contact lorsque des démarches spécifiques sont nécessaires.

- Fonds numérisé: Si la collection est (en tout ou en partie) disponible au format numérique.
- Identifiant du fonds (si elles sont conservées aux Archives générales du Royaume).

Suit un texte qui décrit globalement le contenu du fonds ou de la série d'archives, indique le type d'informations que l'on retrouve dans la collection, informe éventuellement sur le contexte dans lequel les dossiers ont été constitués et dans quel objectif, etc.

I.4 Consulter les archives

Les archives concernées ici sont essentiellement des dossiers individuels contenant des données personnelles, dont l'accès est strictement encadré par la [loi du 30 juillet 2018 \(RGPD\)](#). Ce cadre juridique complique la reconstitution des liens familiaux des métis confrontés à des pratiques de séparation et de déplacement de force, car il interdit la consultation de données personnelles de tiers vivants sans leur accord. Sauf preuve de décès, un délai de 100 ans après la naissance est généralement appliqué avant l'ouverture des dossiers.

Toutefois, la «Résolution-Métis» (article 7) vise à répertorier les dossiers personnels des métis et à établir des corrélations pour surmonter les problèmes liés aux changements de noms. Grâce aux demandes des associations et des Archives de l'État, la [loi du 21 mars 2023](#) a été adoptée pour faciliter l'accès aux archives en vue de la recomposition des familles séparées (voir l'encadré). Elle introduit une dérogation spécifique au régime de protection des données, permettant l'accès à certaines informations essentielles à la reconstitution des liens familiaux, en complément de l'exception déjà prévue par l'article 89 du RGPD pour la recherche scientifique et historique.

Extrait de la loi du 21 mars 2023 permettant l'accès aux archives en vue de la recomposition des familles à la suite des séparations contraintes.

Art. 2.

§ 1^{er}. Aux fins de recomposition de sa propre famille ou de son histoire familiale à la suite de séparations transfrontalières contraintes, ou aux fins de recomposition de sa propre famille ou de son histoire familiale à la suite de séparations contraintes lorsque des documents pertinents sont archivés sur le territoire national, toute personne peut demander à consulter les archives conservées par des autorités publiques ou les organismes publics ou privés qui contiennent des données de tiers à caractère personnel utiles à cette finalité, à la condition que ces archives ne relèvent pas de la compétence des entités fédérées. Les catégories des données visées sont celles qui servent à établir:

- 1° un lien de parenté avec des tiers;
- 2° l'identité de ces tiers qui présentent un lien de parenté avec la personne qui demande à consulter les archives en vue de reconstituer sa famille ou son histoire familiale;

- 3° les coordonnées de tiers qui présentent un lien de parenté avec la personne qui demande à consulter les archives en vue de reconstituer sa famille ou son histoire familiale;
- 4° les circonstances de la séparation familiale.
- § 2. La demande comprend :
- 1° les données d'identification du demandeur, à savoir son nom, ses prénoms, sa signature, sa nationalité, sa date et son lieu de naissance;
- 2° une motivation et une description circonstanciées de la finalité poursuivie;
- 3° la date de la demande.
- § 3. L'autorité ou l'organisme visés au paragraphe 1er est le responsable du traitement. Celui-ci donne accès aux archives pertinentes si la demande répond valablement à l'une au moins des finalités visées au paragraphe 1er et aux exigences du 2e paragraphe. Si des données à caractère personnel qui ne servent manifestement pas la finalité visée au paragraphe 1er apparaissent sur un document d'archives, le responsable du traitement permet la consultation d'une copie ou d'un extrait de ce document sur lequel ces données ont été rendues illisibles.

Les archives mentionnées dans ce jalon de recherche sont de statut tantôt privé, tantôt public, et sont conservées auprès d'une multitude d'institutions appliquant parfois leurs propres modalités de consultation - ou les modalités imposées par le propriétaire des archives, lorsqu'il s'agit de dons privés. D'une collection à l'autre donc, les

conditions d'accès peuvent fortement varier et c'est pourquoi nous les spécifions dans chaque notice. Vous trouverez pour chacune des séries ou collections identifiées les modalités de consultation qui leur sont propres, de même que les personnes de contact ou démarches qui doivent éventuellement être faites pour y accéder.

1.4.1 Tableau récapitulatif des conditions d'accès pour les archives conservées par les Archives générales du Royaume

Vous souhaitez consulter des dossiers individuels :	Modalités de consultation	Modalités de consultation
	Personne vivante	Personne décédée
Vous concernant :	Pas d'autorisation spécifique pour les dossiers individuels contenus dans les fonds RWABU, APPM et GG.	
Concernant un.e : • Parent • Grand-parent • Fratrie	• Déclaration de recherche. • Procuration de la personne concernée. ou : La loi de 2023 s'applique le cas échéant. > Traitement de la demande sur la base du §3 de la loi de 2023.	• Déclaration de recherche.
Chercheur.se	• Procuration de la personne concernée. • Déclaration de recherche. • Avis du comité d'éthique de l'instance de recherche et de l'Autorité de protection des données.	• Déclaration de recherche. • Avis du comité d'éthique de l'instance de recherche et de l'Autorité de protection des données.

1.5 Adresser une demande à l'équipe du projet «Résolution-Métis»

Si vous êtes à la recherche d'informations concernant votre propre histoire familiale et que vous souhaitez être assisté dans cette recherche, nous vous invitons à [introduire une demande](#) auprès des personnes en charge du projet Résolution-Métis au sein des Archives de l'État.

Vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse metis@arch.be. Il est important pour nous de disposer d'un maximum d'informations dont vous avez déjà connaissance. Ce n'est que sur la base des informations que vous nous transmettez que nous pouvons procéder à des recherches ciblées, identifier des pistes et tâcher de trouver des documents qui puissent vous concerner. Afin de récolter un maximum d'informations utiles, nous avons établi un [formulaire de recherche](#), que nous vous invitons à remplir. Cela n'est pas obligatoire, mais le formulaire reste le moyen le plus efficace de centraliser toutes les données utiles. Le parcours de chaque personne est unique, n'hésitez donc surtout pas à ajouter des informations qui ne sont pas proposées dans le formulaire de recherche, des espaces libres sont prévus à cet effet. Toute information, même celle qui vous semble la plus anodine ou partielle peut être importante. Ainsi, indiquer un lieu et une date de naissance, même s'ils sont incertains, est un très bon point de départ. Citer les différents noms sous lesquels la personne que vous recherchez était connue, les différentes institutions ou les différents lieux où elle a séjourné peut également être utile.

Certains métis ont subi de multiples changements de nom suite à différents déplacements. Un dossier ou un document peut donc avoir été établi à un nom différent du nom porté actuellement par la personne concernée. C'est aussi pour cette raison que toute information sur la personne que vous recherchez est cruciale pour mener nos recherches.

Il est important que vous nous autorisiez à mener des recherches concernant votre histoire familiale. C'est pourquoi nous vous demanderons de signer une [autorisation de recherche](#). Si vous souhaitez consulter des dossiers personnels de personnes tierces vivantes, nous mettons également à votre disposition un [modèle de procuration](#).

Nous privilégions la communication par email. Cependant, nous tâchons également de faire preuve de flexibilité et de nous adapter à chacun dans la mesure du possible. Nous pouvons par exemple vous aider à remplir le formulaire de recherche, ou le remplir à partir des informations que vous nous communiquez. Nous garantissons à tout moment le traitement strictement confidentiel de votre demande et des données que vous nous fournissez.

Nous organisons également la consultation des documents conservés aux Archives de l'État et au SPF Affaires étrangères. Un membre de l'équipe peut être présent afin de vous accueillir personnellement à cette occasion et de répondre à d'éventuelles questions relatives aux documents consultés ou à leur contexte de production.

I.6 Contacts utiles dans la recherche de vos origines

La recherche des origines est un processus très chargé émotionnellement et potentiellement éprouvant. Nos compétences sont de nature scientifique (historique, archivistique), mais nous sommes conscients de l'importance de cet aspect humain et émotionnel. C'est pourquoi nous collaborons étroitement avec des institutions qui sont en mesure d'offrir un accompagnement psycho-social ou de vous assister dans la prise de contact avec des personnes tierces identifiées comme apparentées (démarche pour laquelle nous ne sommes pas habilités). Voici plusieurs organismes vers lesquels il est possible de se tourner, en parallèle de la recherche documentaire :

1. [L'Afstammingscentrum](#) est spécialisé dans l'accompagnement des personnes qui sont à la recherche de leurs origines, qu'il s'agisse d'adoptés internationaux ou d'enfants de donneurs, mais aussi des métis issus de la colonisation et leurs descendants. Cet organisme dispose de compétences complémentaires aux nôtres, notamment en matière d'accompagnement psychologique et de prise de contact avec des membres de la famille des demandeurs. Nous vous invitons à visiter leur [site web](#) ou à prendre contact avec eux à l'adresse e-mail: info@afstammingscentrum.be. Le centre est également joignable par téléphone au 09 277 04 43. Si vous avez déjà introduit une demande auprès de nous, n'oubliez pas de le mentionner afin qu'ils sachent qu'une recherche d'archives est déjà en cours.
2. [Le centre flamand pour l'adoption](#) (Vlaams centrum voor Adoptie, VCA) a pour compétence d'accompagner les recherches des origines des personnes adoptées. [Les archives du VCA, Save - Vreugdezaaiers](#), constituées

de dossiers individuels, sont consultables aux Archives générales du Royaume 2 depuis leur transfert en 2023. Même les métis qui n'ont pas été officiellement adoptés peuvent prendre contact avec le VCA, de même qu'avec l'ACC (voir point suivant).

3. [La Direction de l'adoption - Autorité centrale communautaire \(ACC\)](#) est l'organisme en charge de toutes les questions relatives aux adoptions (nationales et internationales) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Dans ce cadre, l'ACC assure notamment une aide à la recherche des origines des personnes adoptées.
4. [Le service d'adoption Thérèse Wante asbl](#) a conservé le nom du service d'adoption créé en 1950 par Thérèse Wante. Il a organisé de nombreuses adoptions et placements d'enfants dans des familles d'accueil. Le service conserve aujourd'hui certaines archives relatives aux personnes métisses passées par leur association. Il propose un soutien psychologique et un service de recherche des origines. Il est donc possible de s'adresser à eux (voir [#22 Service d'adoption Thérèse Wante](#)).
5. Il existe d'autres institutions qui sont spécialisées dans les recherches familiales, telles que le Comité International de la Croix-Rouge. Il est possible d'effectuer une demande au [Service de Rétablissement des Liens Familiaux \(RLF\)](#).

I.7 «Avertissement»

I.7.1 *Des documents à contextualiser*

Les dossiers et documents produits par les autorités coloniales, civiles ou religieuses, sont le reflet d'une époque et d'un système intrinsèquement raciste. En dehors de la nature particulièrement sensible des informations contenues dans ces dossiers, le vocabulaire et les faits rapportés

dans certains documents peuvent être offensants et choquants. Certains termes, en usage au moment où les archives ont été produites, témoignent de la violence et du racisme inhérents aux États et sociétés coloniaux. Nous nous distançons bien sûr de ces propos et du vocabulaire qui apparaissent dans ces dossiers d'archives. Il est important de replacer ces dossiers dans leur contexte afin de pouvoir pleinement les comprendre et d'en faire une lecture critique. Si vous avez des questions où si vous souhaitez discuter du contenu de ces documents, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous vous invitons également à visiter [l'exposition virtuelle du projet](#), qui peut vous aider à contextualiser les documents. De notre côté, nous avons opté pour l'utilisation du terme « métis » afin de désigner les personnes d'ascendance mixte auxquelles ce jalon s'adresse en premier lieu. Cela pour plusieurs raisons, et avant tout parce que celles et ceux avec lesquels nous interagissons se désignent eux-mêmes comme métis.ses.

1.7.2 Des inégalités documentaires parfois douloureuses

Entreprendre la recherche de ses origines n'est pas une démarche anodine. D'une part, car les informations dont on prend connaissance peuvent être bouleversantes, mais aussi en raison de la violence du vocabulaire et de certains faits rapportés que nous évoquons ci-dessus. Se lancer dans une telle quête d'informations mobilise de l'énergie et génère des attentes légitimes. Cependant, les recherches menées par l'équipe ne seront jamais exhaustives et montrent qu'il subsiste encore d'importantes inégalités documentaires entre les individus. En d'autres termes : nous iden-

tifions parfois dans les archives plusieurs dossiers individuels pour un même métis, alors que nous ne trouvons pas la moindre trace d'une autre personne métisse. Cela est dû à plusieurs facteurs, sur lesquels nous revenons dans la [partie suivante](#). L'histoire de certains métis reste donc à l'heure actuelle mieux documentée que d'autres. Nous mettons tout en œuvre pour combler les zones d'ombre qui persistent, mais nous restons tributaires de ce qui a été produit, conservé, et qui est accessible. Nous soulignons ici le fait que les dossiers d'archives, même produits par des instances officielles, peuvent contenir des approximations, des erreurs, et des données contradictoires sur un même individu. Cela peut être déroutant et nous pouvons dans la mesure du possible vous aider à décrypter des dossiers parfois complexes.

Toutefois, la recherche continue, les transferts et le dépouillement d'archives jusqu'ici non exploitées ou encore non ouvertes à la consultation s'accélèrent. Cela signifie qu'un nombre croissant de documents provenant de collections diverses ont été identifiées. Nous nous engageons à faire tout le nécessaire pour vous donner accès aux documents pertinents. L'équipe s'engage à tenir informée toute personne ayant introduit une demande auprès d'elle si et quand des documents susceptibles de l'intéresser sont identifiés au cours de la recherche. De même, il est possible de nous contacter à tout moment si vous pensez avoir de nouveaux éléments qui pourraient nous mettre sur des pistes pas encore exploitées.

Vos contributions et témoignages sont précieux

Nous vous invitons à prendre contact avec l'équipe si vous souhaitez partager des informations et/ou documents. Vos récits, vos souvenirs, les documents dont vous disposez éventuellement, sont autant de pistes potentielles pour nous permettre d'identifier des dossiers parmi les archives. Par ailleurs, ce n'est qu'en récoltant un maximum d'informations et en confrontant différentes sources que nous pourrions tenter d'approcher une vision nuancée et la plus juste possible de cette histoire complexe et importante. Vos témoignages ouvrent de nouvelles perspectives de recherche et enrichissent notre connaissance de cet épisode du passé. Vos connaissances des archives conservées en Europe ou en Afrique peuvent également nous apporter des éléments très utiles. Nous vous invitons donc à nous signaler toute piste dont vous auriez connaissance et que nous pourrions envisager d'explorer. Nous dépendons de vous pour réaliser une recherche de qualité.

Vous pouvez contacter l'équipe à l'adresse metis@arch.be avec des questions, des suggestions, ou pour signaler votre envie de partager vos souvenirs et/ou les documents en votre possession. L'équipe réservera un suivi aussi professionnel qu'humain à vos messages.

II. Jalon de recherche

II.1 Un paysage archivistique fragmenté

II.1.1 *Des archives dispersées, partielles et partiales*

La «question métisse» a traversé toute la société coloniale, et ce tout au long de la période de domination coloniale belge, voire au-delà. De ce fait, une grande diversité d'acteurs (civils et religieux, privés et publics) sont intervenus dans cette question. Nés d'un parent africain et d'un parent européen, les métis défiaient la logique coloniale selon laquelle toute la société était séparée en deux catégories: les Européens d'un côté, et les «indigènes» de l'autre. Ils ont ainsi été considérés comme une «anomalie», impossible à classer dans l'une des deux catégories existantes, et on a rapidement parlé du «problème mulâtre». Mulâtre est un terme péjoratif utilisé à l'époque pour désigner les personnes d'ascendance mixte. Les métis posaient question à plusieurs niveaux: celui de leur statut juridique d'abord (sont-ils à considérer comme Européens, «indigènes», «civilisés»?), mais aussi celui de leur position sociale, de leur scolarisation (de quel enseignement doivent-ils bénéficier?), etc.

Ce positionnement paradoxal des métis, à la croisée et à la frontière de deux mondes (européen et africain) explique pourquoi les sources permettant de documenter cette histoire sont fractionnées. Elles sont très dispersées géographiquement, se trouvant en Belgique et ailleurs en Europe, mais aussi en Afrique, dans les actuelles républiques congolaise, rwandaise et burundaise. Et elles ont été produites par une

multitude d'acteurs. Cela signifie que toutes n'ont pas été conservées, classées, ni rendues accessibles de la même manière. En conséquence de quoi, nous nous trouvons face à un paysage archivistique complexe, avec de très nombreuses sources mais aussi une grande variabilité qui se traduit d'un point de vue géographique, institutionnel et chronologique: certains territoires, certaines institutions, certaines périodes sont plus ou moins bien documentées.

Enfin, il convient de souligner que les autorités coloniales elles-mêmes n'ont pas appliqué de manière systématique les diverses ordonnances, décrets et réglementations qui ont entouré le statut des métis et leur enregistrement dans les registres de la population. Cela a conduit à des pratiques administratives incohérentes non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace. Il y a par exemple de grandes inconsistances dans la manière dont les métis ont été enregistrés (selon les périodes, les territoires, et les agents concernés). Cela signifie malheureusement que, pour certains métis, il est très difficile d'identifier la moindre trace dans les archives. Soit parce que ces traces n'existent pas ou que des archives n'ont jamais été produites, soit parce que ces archives n'ont pas été conservées, ou encore parce que ces archives se trouvent parmi des ensembles qui ne sont pas encore identifiés et exploités. D'autre part, les archives produites dans le cadre de la domination coloniale reflètent toujours les cadres de pensée de l'époque, et les populations anciennement colonisées n'y sont représentées que de manière périphérique. C'est toujours le point de vue du colonisateur qui

est mis en avant, et les mères africaines sont particulièrement sous-représentées dans les sources. Il y a donc de grandes zones d'ombres qui subsistent et des voix qui sont à peine audibles.

II.1.2 «Archives coloniales» et «archives africaines»

De manière très générale, on entend par «archives coloniales» toutes les archives, qu'elles soient de statut public ou privé, qui sont relatives à la période de domination coloniale belge au Congo (1885-1960) et au Ruanda-Urundi (1916/1924-1962). Un [guide des sources](#) paru en 2021 offre un panorama très complet de l'ensemble des «archives coloniales» conservées en Belgique, avec plus de 1.500 notices décrivant des (parties de) fonds ou collections conservés dans pas moins de 80 institutions différentes et totalisant 20 kilomètres linéaires d'archives. Parmi ces archives, les «archives africaines» désignent plus spécifiquement l'ensemble très hétéroclite des archives qui sont en cours de transfert depuis le SPF Affaires étrangères vers les Archives de l'État, et qui ont pour l'essentiel été produites par le Ministère des Colonies et ses différentes administrations en Belgique et en Afrique. Les archives produites par les autorités coloniales sont de statut public. On peut distinguer parmi ces archives produites par l'autorité coloniale deux grands ensembles :

1. Environ 3,5 kilomètres linéaires d'archives produites essentiellement par le Ministère des Colonies et ses différentes administrations en métropole - soit à Bruxelles. Cet ensemble d'archives a été désigné, au sein du service d'archives du SPF Affaires

étrangères, sous l'appellation «MiniCol» (pour Ministère des Colonies).

2. Environ 6,5 kilomètres linéaires d'archives essentiellement produites par le Gouvernement général (soit l'administration coloniale en Afrique, le Gouverneur général étant le représentant du Roi dans les territoires colonisés) et ses différents services sur place. En 1959-1960, un peu plus de 6 km d'archives ont ainsi été déplacés depuis le Congo vers la Belgique, dans une confusion et un secret relatifs, lors de la «Mission Archives», alors que 250 mètres linéaires d'archives produites au Ruanda-Urundi, dont certaines ont été microfilmées ou ont été déplacées vers la Belgique lors de la mission «Neven» en 1961. La plus grande partie des quelques 6 kilomètres d'archives déplacées depuis le Congo forme un conglomérat très hétéroclite. Ce vaste ensemble a été désigné, au sein du service des archives du SPF Affaires étrangères, sous le nom d'archives «GG» (pour Gouvernement général).

Les «Archives africaines» représentent donc au total environ 10 kilomètres d'archives produites par les autorités coloniales, par les relais locaux de l'administration (vice-gouvernement général, provinces, districts, chefferies, tribunaux, etc.), par les institutions judiciaires en Belgique et en Afrique, ou encore par différents ministres des colonies, des institutions comme l'Institut royal colonial belge, le Conseil colonial, etc. L'ensemble des «archives africaines» sont actuellement en cours de transfert vers les [AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Ces archives sont, au fur et à mesure de leur transfert, reconditionnées, et inventoriées selon les normes archivistiques en vigueur, afin de pouvoir les ouvrir à la consultation et d'en permettre une exploitation efficace. Vous trouverez toutes les informations sur les collections transférées ou à transférer prochainement

sur la [page dédiée aux archives relatives à la colonisation](#) du site web des Archives de l'État. Ces instruments vous permettent de localiser les archives et d'en solliciter la consultation. L'équipe de recherche reste à votre disposition pour vous guider.

II.1.3 Archives déplacées

Seule une partie des archives produites par les autorités coloniales en Afrique ont été déplacées vers la Belgique. Cette situation contribue à expliquer pourquoi certains territoires, certaines administrations, ou certaines périodes restent moins documentés ou pas documentés du tout, dans les «archives africaines». Les archives de la période coloniale se trouvant au Congo, Rwanda et Burundi constituent des collections importantes et pertinentes pour documenter l'histoire des métis. Après des paroisses,

notamment, mais aussi auprès d'institutions qui ont à l'époque accueilli des métis, ou dans des institutions de conservation telles que l'INACO (Institut National des Archives du Congo) à Kinshasa, les Archives nationales à Kigali et les Archives nationales à Bujumbura. Sans prétendre à l'exhaustivité, des recherches ont été menées dans les actuelles républiques du Congo, Rwanda et Burundi, afin d'y récolter à la fois des témoignages oraux (métis, familles de métis, acteurs historiques, etc.) et d'y explorer des archives papier. Vos avis et vos connaissances peuvent nous aider à identifier et sélectionner les lieux où nous effectuerons ces recherches. Nous vous invitons donc à nous donner votre avis et à nous communiquer des informations relatives aux archives dont vous auriez connaissance sur place, toujours à l'adresse metis@arch.be.



Rayonnage d'archives en attente de reconditionnement. AGR 2 – Dépôt Joseph Cuvelier.

II.1.4 Archives privées

Les autorités coloniales ne sont pas les seules à avoir produit des archives concernant les métis. Les archives des congrégations religieuses et des œuvres d'adoption, par exemple, sont de statut privé. Cela signifie que les congrégations conservent des documents précieux mais n'ont aucune obligation légale de conserver des dossiers, ni de les verser à une institution de conservation ou de les rendre accessibles. L'équipe du projet a toutefois déjà eu accès à différentes collections privées, notamment religieuses, et poursuit ce travail de recherche.

Les séries, fonds et collections de documents présentés dans ce jalon proviennent donc de ce vaste ensemble de sources très variées. Ils doivent être lus et compris dans ce contexte archivistique complexe d'archives produites dans les colonies et en métropole ; déplacées ou non au moment des indépendances ; inventoriées ou non ; publiques ou privées. Ce jalon offre un aperçu des collections identifiées à l'heure actuelle comme particulièrement susceptibles d'apporter des informations relatives aux histoires individuelles des métis.

Comment « lire » un dossier individuel ? Quelques conseils pratiques

Les séries d'archives renseignées dans ce jalon contiennent pour la plupart des dossiers individuels variant en contenu, en ampleur et en nature. Toutefois, leur appréhension peut nécessiter quelques indications de nature générale qui s'appliquent d'ailleurs aussi à tout dossier d'archives.

1. Les dossiers d'archives, lorsque nous les avons devant nous, donnent souvent l'impression d'avoir été classés « à l'envers ». En réalité, c'est parce que l'ordre des documents suit une logique chronologique inverse : on ajoute les documents en haut de la pile au fur et à mesure de leur production. Le plus ancien se trouve donc en général en dessous et le plus récent au-dessus. Veuillez également noter qu'en fonction de la personne qui a produit ou manipulé les dossiers, l'ordre et le système de classement peut varier. Lors de la consultation, il convient d'être attentif à la manière dont les documents sont organisés afin de comprendre la chronologie des échanges et des événements. Il est important de ne pas modifier l'ordre des documents lorsque vous les consultez et de remettre le dossier tel que vous l'avez trouvé.
2. La plupart des dossiers contiennent des correspondances. Outre leur contenu, celles-ci renseignent plusieurs types d'informations qui peuvent se révéler utiles : l'auteur et le destinataire, la date, le lieu, le service administratif compétent, un numéro de dossier, etc.

La lecture de dossiers d'archives est en soi un exercice difficile, parfois même pour les historiens aguerris. Cette difficulté peut être exacerbée lorsque la nature des données est sensible et que les informations se recoupent parfois et se contredisent ailleurs. Dans la mesure du possible, nous tâchons d'être présents lorsque vous consultez des dossiers. Nous vous laissons toujours la possibilité de consulter les documents seuls, mais vous pouvez aussi faire appel à un membre de l'équipe si vous souhaitez des explications ou poser des questions sur les documents et leur contexte de production.

II.2 Les archives en un clin d'œil

Dans cette section, nous vous proposons deux outils pour vous aider dans l'utilisation de ce jalon ainsi que, plus largement, dans vos recherches. Dans un premier temps, nous avons conçu un organigramme synthétique des différents fonds présentés dans ce jalon (II.2.1), selon que vous cherchez des dossiers individuels concernant des personnes métisses ou des parents européens. Dans un second temps, nous vous proposons de manière plus détaillée plusieurs parcours de recherche (II.2.2), en partant de profils plus précis de personnes métisses ou de parents européens. Dans les deux cas, il ne s'agit que de pistes de recherche et nous ne pouvons vous assurer que vous trouverez des archives concluantes dans les fonds proposés.

Si les parcours sont plus détaillés que l'organigramme, il s'agit dans les deux cas d'une vue essentiellement synthétique en vue de catégoriser certaines archives, une démarche qui ne peut totalement recouvrir la réalité de la diversité des fonds concernés. En d'autres termes, nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble du jalon pour une compréhension plus exhaustive des fonds d'archives, car certaines situations très précises et rares n'ont pas pu être présentées dans cette section.



Rayonnages de dossiers individuels du Service du Personnel d'Afrique.
AGR2 – Dépôt Joseph Cuvelier.

II.2.1 Aperçu synthétique des différents types de sources

Vous cherchez des dossiers individuels relatifs à...

une personne métisse ?

Dossiers des tutelles dans le GG (#8)
Dossiers de l'APPM (#19) & Solidarité Belgique (#23)
Déplacée en Belgique • Police des étrangers (#14) • Ruandafonds (#20) • Thérèse Wante (#22) • Solidarité Belgique (#23) • CP (#7)
Passée par l'Institut de Save • Vreudgezaaiers - Save (#21)
Ayant résidé au Ruanda-Urundi • RWABU (#1)
Ayant travaillé pour l'administration coloniale belge • SPA (#2)

un parent européen ?

Solidarité Belgique (#23)
Immigration (#5)
Ayant travaillé pour l'administration (coloniale) belge • SPA (#2) • Successions (#4) • Dommages Congo (#13) • Ambassade de Belgique à Kinshasa (après 1960) (#18)
Ayant été colon indépendant • Office de la colonisation (#6) • Pensions (#11) • Successions (#4) • Dommages Congo (#13) • CNKI (#9) • SCCMI (#10) • Zaïrianisation (#12) • SPA (#2)
Ayant travaillé pour une entreprise privée • Géomines (#24) • Successions (#4) • Dommages Congo (#13)
Militaire ou ayant fait son service • Dossiers personnels des militaires (#15, 16 & 17)
Non-belge venu en Belgique • Police des étrangers (#14)

Légende

APPM : Association pour la Protection (puis Promotion) des Mulâtres

CP : Classement Provisoire

GG : Gouvernement général de Léopoldville

RWABU : Archives du Ruanda-Urundi, du Ruanda et de l'Urundi

SPA : Service du Personnel d'Afrique

CNKI : Comité National du Kivu

SCCMI : Société de crédit au colonat et à l'industrie

II.2.2 *Parcours de recherche détaillé*

Vous cherchez un dossier relatif à une personne métisse ?

- Si elle est née dans l'actuel Burundi et y est restée, consultez le fonds #1.
- Si elle est née dans l'actuel Burundi et a été déplacée hors d'Afrique, consultez les fonds #1, 7, 19, 14, 20, 21, 22, 23.
- Si elle est née dans l'actuel Congo et y est restée, consultez le fonds #8.
- Si elle est née dans l'actuel Congo et a été déplacée hors d'Afrique, consultez les fonds #1, 7, 8, 14, 19, 20 (pour le Kivu surtout), 21 (pour le Kivu surtout) 22, 23.
- Si elle est née dans l'actuel Rwanda et y est restée, consultez les fonds #1, 20 (pour 1958).
- Si elle est née au Rwanda et a été déplacée hors d'Afrique, consultez les fonds #1, 7, 14, 19, 20, 21, 22, 23.
- Si elle est passée par Save, consultez les fonds #21, 1, 7, 14, 19, 20, 22.
- Si elle est passée par une autre institution que Save, consultez les fonds #1, 7, 8, 14, 19, 22.
- Si elle a été scolarisée au Congo, consultez le fonds #8.
- Si elle a travaillé pour l'administration coloniale, consultez le fonds #2.
- Si elle a été déclarée à l'État civil, consultez les fonds #3, 4.

Vous cherchez le parent européen d'une personne métisse ?

- S'il était un fonctionnaire ou agent de l'administration coloniale, consultez les fonds #2, 4, 13, 18.
- S'il était colon (travailleur indépendant), consultez les fonds #2, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 23.
- S'il était employé par une entreprise, il y a peu de chance de trouver un dossier de carrière. Très peu de dossiers individuels relatifs au personnel des compagnies privées ont malheureusement été conservés et rendus accessibles. Consultez les fonds #4, 13, 24 ou adressez-vous à metis@arch.be pour obtenir des conseils.
- S'il s'agit d'un militaire belge ou d'une personne ayant fait son service, consultez les fonds #2, 4, 15, 16, 17.
- S'il évoluait au sein d'une mission religieuse, consultez le fonds #2 et les archives relatives aux missions religieuses et à l'enseignement conservées au KADOC, aux AGR2 et au SPF Affaires étrangères.
- S'il est né, s'il s'est marié ou s'il est décédé sur le territoire de la Colonie, consultez les fonds #3, 4.
- S'il n'est pas belge, mais a séjourné (même brièvement) sur le territoire belge, consultez le fonds #14.
- S'il est resté au Congo, au Rwanda ou au Burundi après les Indépendances, consultez les fonds #12, 13, 18.
- S'il a subi des dommages au moment de l'Indépendance du Congo, consultez les fonds #12, 13.
- Si aucune piste ne s'est révélée concluante ou si vous n'avez pas trouvé de photo d'identité, consultez les fonds #5, 7, 8.

Vous cherchez des informations sur le parent africain d'une personne métisse ?

Dans la grande majorité des cas, le parent africain d'une personne métisse née durant la colonisation belge, est sa mère. Il n'existe pas de fonds d'archives spécifiques comprenant des dossiers individuels concernant les parents africains. Néanmoins, leur identité peut parfois être mentionnée dans certains documents d'archives, principalement conservés dans les fonds #1, 4, 8, 14, 19, 21 ou 7 (ce dernier contient entre autres quelques cas d'enfants métis nés en Belgique, parfois de mère européenne). Les fonds GG, RWA, BUR ou des fonds plus généraux (II.5) peuvent également contenir des documents relatifs au parent africain. Nous vous invitons à contacter l'équipe du projet « Résolution-Métis » dans le cadre de cette recherche (metis@arch.be).

II.3 Archives publiques

II.3.1 Archives produites par l'administration coloniale

#1 « RWABU »

- Nom complet: Archives du Ruanda-Urundi, du Ruanda et de l'Urundi (RWABU).
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels. Comporte aussi quelques dossiers généraux concernant les métis.
- Période concernée: 1916-1962.
- Ampleur du fonds: La collection RWABU totalise ca 25 mètres linéaires, dont une partie concerne les métis: environ 900 dossiers individuels, ainsi qu'une boîte de correspondance et généralités.
- Qui a produit les documents: Administration territoriale du Ruanda-Urundi.
- Instrument de recherche: [Inventaire provisoire du SPF Affaires Étrangères](#). Pour la consultation de dossiers individuels de personnes métisses, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Une personne peut consulter son propre dossier sur demande à envoyer à l'adresse metis@arch.be; la consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite ou à une demande de dérogation sur la base de la loi du 21 mars 2023.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR2 545 809.

La collection RWABU est constituée d'archives produites par l'administration coloniale du Ruanda-Urundi entre 1916 et 1962. Il contient entre autres une série d'environ 900 dossiers individuels qui concernent des métis du Ruanda-Urundi

- et dans une moindre mesure, du Kivu. Ces dossiers ont été rassemblés en collection dans les années 1980 par les services diplomatiques belges, avant leur versement au service d'archives du ministère des Affaires étrangères. Les dossiers individuels des métis ont été constitués par différents services administratifs, administrations territoriales et parquets du Ruanda-Urundi. Aucune série de dossiers individuels de métis n'a été identifiée à ce jour pour les métis congolais, dont les dossiers sont dispersés et n'ont probablement été que partiellement transférés en Belgique.

Les dossiers RWABU concernent des événements et des échanges qui ont eu lieu en Afrique, et contiennent généralement des documents administratifs produits en vue du transfert de l'enfant vers une institution religieuse ou de l'organisation de son départ vers la Belgique ou un autre pays. Certains dossiers comportent une recherche de paternité, menée à la demande des autorités coloniales en vue d'identifier le père des enfants métis. On trouve alors parfois des interrogatoires des mères, de témoins ou de proches, ou encore des hommes identifiés comme potentiels pères «présumés». Tout comme pour de nombreuses autres séries, ces dossiers varient grandement en volume et en contenu, certains ne comportant qu'un document là où d'autres se montrent plus riches.

#2 Service du Personnel d'Afrique (SPA)

Tout au long de la période coloniale, le Ministère des Colonies et le Gouvernement général (soit l'administration coloniale en Afrique) ont constitué des dossiers individuels administratifs relatifs aux fonc-

Nom de l'enfant:
Age de l'enfant: 3 ans
Nom de la mère :

ni li . 57 132
fille de
originnaire de la sous-chefferie
Nyamasheke, chefferie Cyasha-territoire
de Sgangu, résidant à Nyamasheke

INTERROGATOIRE DE LA MERE

- a) D.: Qui est le père de l'enfant ?
R.: Inconnu
D.: Sa résidence actuelle ?
R.: Je l'ignore
- b) Existe des écrits de lui avouant sa paternité?
R. Non
D.: Le père était marié au moment de la conception et naissance de votre enfant ?
R.: Je ne le sais pas
- c) A défaut de b)
- D. Le père présumé a-t-il subvenu à l'entretien de l'enfant ?
R. Non
D. Combien de temps ?
R. sans objet
D. Quand a-t-il cessé les dits secours ?
R. Jamais eu
D. L'enfant porte-t-il le nom de celui qu'il prétend avoir pour père ?
R. Non
D. Dans la société et votre famille a-t-on considéré votre enfant comme ayant comme père la personne que vous dites?
R. Non
D. Le père a-t-il régulièrement entretenu des relations avec vous durant la période légale de la conception ?
R. Non
D. Le père a-t-il payé une dot ?
R. Non
D.: Avez-vous eu des relations avec une autre personne durant la période de la conception ?
R.: Non

Sgangu 24 MAI 60

BLOCH : 6 à 7 ans Pui



tionnaires et agents européens en poste au sein de l'administration coloniale au Congo et au Ruanda-Urundi. Toute personne employée par l'administration (infirmier, haut-fonctionnaire, officier de la Force publique) disposait de plusieurs dossiers à son nom : un ou plusieurs dossiers produits par l'administration métropolitaine à Bruxelles, un ou plusieurs dossiers produits par les différents services provinciaux du personnel établis dans la Colonie (ces derniers ont été déplacés du Congo vers la Belgique en 1960). Ces dossiers abordent ponctuellement des profils plus variés, comme ceux des agents de certaines des premières compagnies de chemins de fer, du Comité spécial du Katanga, des colons-stagiaires ou des étudiants des fermes écoles. Aucun dossier n'a été constitué pour les premiers agents au service des projets coloniaux de Léopold II, mais des «fiches matricule» reprenant leurs états de service et des éléments biographiques ont été conservées sous la forme de registres. En outre, au sein de ce fonds se trouve une série de dossiers relatifs à des agents africains engagés dans les administrations du Congo belge (les «Dossiers individuels de cadres auxiliaires au Congo belge», ou SPAIMO). Ces dossiers peuvent donc être utiles autant pour la recherche de parents européens, que pour celles de personnes métisses qui auraient été engagées auprès de l'administration coloniale.

Ces dossiers offrent une photographie de la carrière des agents de l'État colonial. S'ils varient en ampleur, leur contenu est la plupart du temps relativement standardisé et on y trouve généralement peu de documents de nature privée. Ces dossiers contiennent généralement : un état de service, des documents relatifs aux

fonctions exercées, des évaluations et éventuelles peines disciplinaires, des interruptions de carrière, de la correspondance de nature administrative (et plus rarement, de nature personnelle) entre l'agent et l'administration, etc. La fiche «états de service» est un résumé chronologique de la carrière de chaque agent ou fonctionnaire, reprenant les données personnelles de base, des informations sur les études et les postes occupés. Elle est parfois accompagnée d'une photographie de l'agent concerné (et éventuellement de son époux.se). La plupart de ces dossiers a été clôturée avant l'Indépendance, a été conservée et forme aujourd'hui un ensemble de près de 2,5 km d'archives, conservé aux AGR2 et réparti en une douzaine de fonds et collections. Il est conseillé de systématiquement consulter cet ensemble documentaire, grâce à la base de données PERSAF, qui donne également accès à plusieurs milliers de dossiers de carrière de fonctionnaires coloniaux africains. De plus, un jalon de recherche dédié aux Archives du Personnel d'Afrique sera publié prochainement : Van Eeckenrode M., *Les archives du personnel d'Afrique, panoptique de la fonction publique coloniale (1877-1962)*.

- Nom complet : Archives du Ministère des Colonies. Personnel d'Afrique.
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Registres matricule et dossiers individuels des fonctionnaires et agents de l'administration coloniale. Comporte aussi plusieurs séries de dossiers généraux. Le jalon de recherche consacré au Personnel d'Afrique détaille le contenu de chacune des séries.
- Période concernée : 1877-1962.
- Ampleur du fonds : ca 110.000 fiches et dossiers pour près de 2,5 km linéaires.

1926 1/ au 10 Mars 1926 H. 11. N° 1000 (40)

Fils de Eloi-Joseph,
 et de Marie-Thérèse, (née [redacted])
 Né le 1885
 à Villers-Saint-Amand (Hainaut)
 Etat-Civil Célibataire
 Profession antérieure Lieutenant au 1er de Ligne

Connaissances :
 Diplôme d'Humanités anciennes complètes
 Diplôme de sténographie (2 ans). - Diplôme "Commerce et comptabilité" (2 ans)
 1 année 1913-1914 à l'Institut Solvay (Commerce-Comptabilité et droit commercial -cours du dimanche).

Langues :
 Qu'il parle Français
 Qu'il écrit id.

Certificats :
 Renseignements favorables du Ministère de la guerre.

Détails biographiques :

Milicien de la classe de 1906, incorporé au 4me Rgt de lanciers puis passé au 1er Régiment de Ligne	le 1 octobre 1906
Nommé caporal	le 1 janvier 1907
Nommé sergent	le 4 juillet 1907
En congé illimité	le 8 mai 1910
Rappelé sous les armes	le 31 juillet 1914
Nommé adjudant	le 4 août 1915
Sous-Lieutenant auxiliaire	le 18 octobre 1915
Sous-Lieutenant d'infanterie de Réserve	le 18 avril 1916
Lieutenant id. id.	le 30 juin 1917
Sous-Lieutenant au 1er de ligne (active)	le 18 avril 1916
Lieutenant <i>Suppléant</i>	le 30 juin 1917

A suivi les cours de l'Ecole Coloniale où il obtenu la cote 16,74
 id. le cours de Kiswahili.

Notes physiologiques :
 Certificat médical des docteurs VAN CAMPENHOUT - HERNAUX

Nom et adresse du correspondant :
 Mr. Marcel COUHAU (frère) Avenue des Villes, 26, Saint-Gilles.
 Dernier domicile 13 rue Henri Vieuxtemps - Bruxelles

Exemple d'états de service avec photographies de l'agent colonial et de son épouse.
 AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier, Fonds Service du Personnel d'Afrique. Métropole.

- Qui a produit les documents : État indépendant du Congo et Ministère des Colonies.
- Instrument de recherche : [Base de données disponible sur le site des Archives de l'État](#) (filtrer la recherche en choisissant le projet PERSAF).
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Les dossiers peuvent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé ? Les registres matricule, qui donnent les états de service des agents actifs entre 1877-1914, ont été numérisés et sont disponibles en ligne sur le site des Archives de l'État (utiliser [la base de données PERSAF](#) pour identifier les fiches et prendre note du numéro de registre et du numéro de matricule de l'agent ; muni de ces références, créez-vous un compte et feuilletez [les registres numérisés](#)).
- Identifiant : BE AGR2 545 516, 553, 760, 832, 871, 896, 997-1000.
- Instrument de recherche : Non. Pour la consultation des actes, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation : [Archives de la ville de Bruxelles \(Population et état civil\)](#). Si vous êtes directement concerné.e par l'acte ou vous êtes un parent ou un représentant : vous avez accès aux actes sans délai. L'équipe peut vérifier l'existence d'un acte d'état civil à votre nom et vous orienter pour la prise de contact auprès de la ville de Bruxelles. Il est possible d'accéder librement aux actes de décès et de mariage de plus de 75 ans et aux autres types d'actes de plus de 100 ans. Les demandes sont à envoyer au service démographie de la Ville de Bruxelles à l'adresse : EtatCivil@brucity.be.
- Fonds numérisé : Non, extraits d'actes sur demande.

Depuis 2016, le Service Démographie de la Ville de Bruxelles conserve les actes d'état civil (de naissance, de mariage, de décès, de reconnaissance et d'adoption) des Européens dressés à l'étranger, y compris dans les territoires anciennement colonisés (actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi). Il s'agit d'expéditions de documents établis en Afrique centrale et adressés en Belgique.

#3 État civil des Européens dressé dans les territoires colonisés

- Nom complet : État civil des Européens dressé dans les territoires colonisés.
- Lieu de conservation : Service Démographie de la Ville de Bruxelles.
- Type de dossier : Expéditions d'actes de l'état civil tels que des actes de naissance, mariage, décès, reconnaissance d'enfants naturels des Belges nés ou décédés au Congo belge et au Ruanda-Urundi.
- Période concernée : 1885-1962.
- Ampleur du fonds : Non connue.
- Qui a produit les documents : Ministère des Colonies et successeurs en droit. Administration métropolitaine. État civil.

#4 Dossiers de succession

- Nom complet : Ministère des Colonies. Administration métropolitaine. Département de la Justice. Successions (dit fonds Justice - Successions ou JUST-SUCC).
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels de succession.
- Période concernée : 1885-1960.
- Ampleur du fonds : 37 mètres linéaires.
- Qui a produit les documents : Ministère des Colonies et ses successeurs en droit. Administration métropolitaine.

- Instrument de recherche: [Inventaire provisoire](#) du SPF Affaires étrangères, inventaire nominatif en cours de réalisation aux Archives de l'État. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR2 545 867.

Les dossiers individuels de succession sont produits au moment du décès d'un Européen dans la Colonie, du moins lorsque les ayant droits ne sont pas présents sur place pour gérer les affaires du défunt. L'administration coloniale se substitue à eux. Elle identifie les héritiers, règle les dettes, dresse une liste des biens, se charge de les vendre ou de les expédier en Europe. Les dossiers témoignent des nombreux échanges entre l'Administration d'Afrique et le Ministère des Colonies à Bruxelles, mais également avec les différentes représentations diplomatiques lorsqu'il s'agit d'expédier la succession d'un étranger. Ces dossiers ne doivent pas être confondus avec les déclarations de succession auxquelles les héritiers devaient ensuite se soumettre auprès du Ministère des Finances en Belgique, qui sont quant à elles dressées avec un objectif fiscal.

Ces dossiers contiennent divers documents administratifs relatifs à la succession: correspondance, inventaires, actes notariés telles que des testaments ou encore des copies de décisions judiciaires. Il est également possible de retrouver des rapports

sur les circonstances du décès de la personne concernée, et parfois des documents officiels tels que des passeports ou pièces d'identité. Ces dossiers peuvent offrir des informations sur un parent européen. Si les documents sont de nature administrative, ils communiquent souvent des informations-clés sur la personne concernée mais aussi parfois sur d'autres membres de sa famille et des personnes de son entourage. Une fois encore, les dossiers varient fortement en contenu et en volume. Les dossiers de successions des personnes sous statut «indigène» sont en cours d'identification.

#5 Service de l'Immigration

- Nom complet: Ministère des Colonies à Bruxelles. Service de l'immigration.
- Lieu de conservation: [SPF Affaires étrangères](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels et dossiers généraux.
- Période concernée: ca 1920-1962.
- Ampleur du fonds: environ 200.000 dossiers individuels (140 m.l.).
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies, Service de l'Immigration.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [SPF Affaires étrangères](#). Les documents sont consultables sur demande au service des archives du SPF Affaires étrangères (info.archives@diplobel.fed.be). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Leur consultation est soumise à la signature d'une [déclaration de recherche](#).
- Fonds numérisé? Non.

L'accès aux territoires sous domination belge était régulé par le Ministère des Colonies à Bruxelles, par l'intermédiaire de son

service de l'Immigration. Il était soumis à l'obtention d'un visa, y compris pour les citoyens belges et ce, quelles que soient les raisons du déplacement.

Les archives du Service de l'Immigration donnent un aperçu des individus qui se sont rendus au Congo et au Ruanda-Urundi entre les années 1920 et 1962 sous statut européen. En effet, tout individu européen (hommes, femmes et enfants, fonctionnaires, agents d'entreprise, religieux ou colons) devait confier aux formulaires du service de l'immigration informations biographiques, raisons du voyage en Afrique, photo d'identité et, le cas échéant, attestations de l'employeur, lettres de garanties de personnes déjà installées sur place, preuve de la viabilité de son projet professionnel, etc. La demande de visa devait être renouvelée à chaque nouveau terme effectué dans la Colonie.

Les dossiers se divisent en trois séries distinctes, accessibles par deux fichiers nominatifs déjà transférés aux AGR2. La première et la troisième série de dossiers concernent les demandes introduites par des citoyens belges. La deuxième contient les autres demandes de visa, introduites d'abord auprès des services diplomatiques belges et traitées ensuite par le Ministère des Colonies.

#6 Office de Colonisation

- Nom complet: Archives du Ministère des Colonies. Office de Colonisation. Dossiers individuels (dit autrefois « fonds Colonat »).
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels de colons.
- Période concernée: ca. 1930-1962.

- Ampleur du fonds: ca 9.000 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: L'Office de Colonisation du Ministère des Colonies.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et personne de contact: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR2 545 887.

Il n'existe pas de fonds comparable à celui du Service du Personnel d'Afrique pour les colons, à savoir les travailleurs indépendants (propriétaires de plantations, hôteliers, commerçants par exemple) s'étant établis à titre temporaire ou définitif dans les territoires colonisés. Aucune administration n'a systématiquement constitué des dossiers relatifs à ces colons (à l'exception des colons-stagiaires et des étudiants des fermes écoles qui dépendaient du Service du personnel d'Afrique). Des dossiers individuels ont malgré tout été constitués, essentiellement des dossiers de financement (produits par des sociétés de crédit ou par l'administration coloniale) et des dossiers de pension. Les dossiers individuels de l'Office de la Colonisation participent à retracer le parcours de certains colons.

Même si le Congo n'a jamais été pensé par les autorités coloniales belges pour être une colonie de peuplement, le Ministère des Colonies a mis en place l'Office de Colonisation à partir des années

1930 afin de favoriser le départ vers l'Afrique des coloniaux qui souhaitent s'y rendre à leur propre compte. Ces dossiers contiennent les questionnaires remplis par les demandeurs s'adressant à l'Office de colonisation dans l'espoir d'obtenir des réductions sur les tickets d'embarcation ou d'avion de la Sabena, ou d'autres types d'aides financières. Dans cette logique, les demandeurs et candidats colons fournissent des informations sur leur projet professionnel en Afrique. Ils contiennent également des informations sur la famille des candidats-colons.

#7 « Classement Provisoire » (archives du ministère des Colonies)

- Nom complet : Collection « Classement Provisoire ».
- Lieu de conservation : Cette collection est en cours de transfert depuis le [SPF Affaires étrangères](#) vers les [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels et dossiers généraux.
- Période concernée : 1884-1976 (pour la collection en général); années 1930 à 1970 (pour les dossiers identifiés relatifs aux métis).
- Ampleur du fonds : ca 430 mètres linéaires (collection en général). Une série de dossiers relatifs aux métis a été identifiée : ca 10 boîtes dont des recensements, des listes, de la correspondance, des dossiers généraux et environ 200 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents : Ministère des Colonies et successeurs en droit.
- Instrument de recherche : Liste provisoire de dossiers établie par le [SPF Affaires étrangères](#) pour l'ensemble de la collection (description sommaire ne comportant pas de liste nominative), disponible sur demande.
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut vérifier si un dossier

existe à votre nom parmi les dossiers répertoriés et vous en indiquer les références. Les dossiers individuels sont consultables par les personnes concernées après signature d'une déclaration de recherche. La consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite ou à une demande de dérogation sur la base de la loi du 21 mars 2023.

- Fonds numérisé ? Non.
- Identifiant : BE AGR2 545 942.

La collection « Classement provisoire » (CP) est, comme son nom le laisse entrevoir, très hétérogène. Elle est constituée d'une multitude de dossiers produits par différents services du Ministère des Colonies et de ses successeurs en droit en attente d'être identifiés et inventoriés. À une date inconnue, ces dossiers ont été numérotés et constitués en collection. Les matières les plus diverses y sont abordées, à l'image des nombreux services qui constituaient le ministère des Colonies : depuis l'enseignement jusqu'aux transports en passant par la santé, les missions, les syndicats, les universités, etc. Cette collection comporte des documents concernant l'ensemble de la période de domination coloniale et même au-delà. Parmi les dossiers déjà transférés aux [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#), on dénombre une dizaine de boîtes contenant des archives relatives aux métis. Ces documents datent des années 1930 jusqu'aux années 1970. On y trouve notamment des dossiers généraux relatifs à la « question métisse » et à la manière dont elle est appréhendée par l'administration métropolitaine, à l'adoption, à la tutelle, aux associations de métis existant en Afrique, au financement de certaines associations, etc. On y trouve également des recensements de la « population mulâtre »

III

CARLON
-
DOSSIER

S.O.M.
7a **Objet :** *Les Mulâtres*

MINISTÈRE DES COLONIES
Problèmes Sociaux

N° D'ORDRE DES PIÈCES	PROVENANT DE OU ADRESSEES A	DATES ET NUMÉROS DES PIÈCES		RÉSUMÉ
		ENTRÉES	SORTIES	
1	Liste des Mulâtres au Congo en 1932.			
2	<i>Documentation</i>			
3	<i>Divers</i>			
4	<i>Oeuvre de la Protection des Mulâtres</i>			
5	<i>Association des Mulâtres à Léopoldville</i>			
<i>Voir suite au 2^e dossier n° 7th</i>				

Couverture d'un dossier « Problèmes sociaux : les mulâtres ».
AGR2 – Dépôt Joseph Cuvelier. Collection « Classement provisoire ».

effectués à la demande des autorités coloniales en 1932, 1947 et 1956 et diverses listes nominatives de métis. En outre, la collection contient environ 200 dossiers individuels relatifs à des métis dont l'arrivée (pour la plupart durant les années 1950-1960, mais parfois antérieurement) et le séjour sur le sol belge ont été portés à l'attention du Ministère des Colonies ou de son successeur en droit, le Ministère des Affaires africaines. Ces dossiers concernent parfois des métis nés en Belgique, parfois des métis nés dans les (anciennes) colonies. Le contenu de ces dossiers, pour la plupart assez minces, est également très varié et contient généralement de la correspondance sur des questions administratives concrètes au sujet desquelles l'avis d'un fonctionnaire a été demandé.

#8 Gouvernement Général à Léopoldville

- Nom complet: Archives du Gouvernement général de Léopoldville (collection de fonds).
- Lieu de conservation: Cette collection est en cours de transfert depuis le [SPF Affaires étrangères](#) vers les [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels et généraux de tous types.
- Période concernée: 1882-1960.
- Ampleur du fonds: ca 4,5 kilomètres linéaires ou ca 72.000 boîtes/portefeuilles, dont un certain nombre concerne les métis.
- Qui a produit les documents: Ministère des Colonies et successeurs en droit. Administration d'Afrique.
- Instrument de recherche: Liste de dossiers avec descriptions disponible dans la salle de lecture du [SPF Affaires étrangères](#), sur demande.
- Accès et conditions de consultation: Une grande majorité des quelques 4,5 km d'archives a été transféré aux [Archives](#)

[générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.

- Fonds numérisé? Non.

L'ensemble de documents regroupés sous l'appellation «GG» (pour Gouvernement général) est en réalité une énorme collection de fonds produits par l'ensemble des différentes administrations et services du Gouvernement général, autrement dit de l'administration coloniale en Afrique. Il couvre des matières, territoires et périodes extrêmement variées et étendus. Ces archives ont été produites tant au niveau central (les capitales successives étant Vivi, Boma puis Léopoldville) que dans les différents territoires, districts et provinces de l'État indépendant du Congo (1885-1908) puis du Congo belge (1908-1960). On y trouve donc (parfois dans une même boîte) des dossiers traitant de matières aussi diverses que l'agriculture, la main-d'œuvre, l'état civil, l'ordre public, l'assistance sociale, les finances, les travaux publics, les services médicaux, les missions religieuses, les tribunaux, etc. Ces dossiers ne sont pas classés ni organisés selon un ordre particulier. Ces 4,5 km d'archives ont été transférés vers la Belgique au moment de l'indépendance (voir le point [II.1.3 «Archives déplacées»](#)). Une partie significative des archives produites par l'administration coloniale en Afrique est toutefois restée sur place. Certains territoires, périodes et administrations sont donc relativement peu – voire pas – représentés dans la «collection GG». Les services d'archives du SPF Affaires étrangères ont établi une liste provisoire décrivant très sommairement les diverses matières traitées dans chaque boîte d'archives.

Tutelle 56

Dossier :

Tutelle des
Mulâtres

L'équipe a identifié environ 300 descriptions qui concernent directement les métis. Il s'agit de dossiers généraux et de dossiers individuels de nature très diverse et produits par différentes administrations.

Parmi ces dossiers, il importe de souligner l'existence des dossiers des commissions d'admission dans les écoles européennes et ceux des commissions de tutelle. Les commissions d'admission avaient pour rôle d'évaluer l'admission des enfants métis dans les établissements scolaires européens. Les commissions de tutelle, quant à elles, géraient les mises sous tutelle de l'État d'enfants métis et « indigènes ».

#9 Comité National du Kivu (CNKI)

- Nom complet : Archives du Comité National du Kivu (CNKI).
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels.
- Période concernée : 1929-1960.
- Ampleur du fonds : 600 dossiers- 4 m.l.
- Qui a produit les documents : Comité National du Kivu.
- Instrument de recherche : [Inventaire des archives](#) du Comité national du Kivu, par Sigrid Dehaeck.
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé ? Non.
- Identifiant : BE AGR2 545 457.

Le Comité national du Kivu est une association de droit public colonial créée par décret le 13 janvier 1928 sous la forme d'une société de développement régional. Cette société qui poursuivra ses acquisitions jusqu'en 2011, assure la gestion d'un domaine s'étendant sur 800.000 hectares dans la région de Kivu et se fixe pour objectif de stimuler l'économie de la province par l'agriculture, l'exploitation forestière et l'exploitation minière. De nombreux colons ayant vécu dans la région ont fait appel à ce Comité National afin d'obtenir un contrat de location de terrain(s) pour y mener des activités agricoles, forestières ou minières.

#10 Société de crédit au colonat et à l'industrie

- Nom complet : Archives de la Société de Crédit aux Classes moyennes et à l'Industrie et de la Société de Crédit au Colonat. Dossiers individuels des demandeurs de crédit (SCCM).
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels des demandeurs de crédit.
- Période concernée : 1946-1969.
- Ampleur du fonds : ca 21 mètres linéaires ou 1450 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents : Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie (1947-1960), puis Société de Crédit aux Classes moyennes et à l'Industrie.
- Instrument de recherche : [Inventaire réalisé aux Archives de l'État](#) par Luis Angel Bernardo y Garcia.
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be).

DOSSIER N° 429/2707

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT AU COLONAT ET A L'INDUSTRIE

Demande de crédit

(200.000 f)

de

Monsieur *Pierre*

Numéro d'ordre des pièces	PROVENANT DE OU ADRESSEES A	Numéro de la lettre	Date de la lettre	INDICATEUR			RÉSUMÉ DE LA LETTRE
				E. ou S.	N°	DATE	
1	Extrait du Rapport de l'Indice de 21.8.57						
2	de AGR	3413	15.2.58	E	415	18.2.58	
3	de AGR	3613	4.2.58	E	-	-	
4	de AGR	4637	13.5.58	E	-	-	
5	de AGR	5318	5.5.58	E	-	-	
6	de AGR	4918	13.5.58	E	-	-	
7	Continuation de 28.5.58						
8	de AGR	783	14.7.59	E	-	-	

Couverture d'un dossier de demande de crédit. AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier,
Fonds Société de Crédit au Colonat et à l'Industrie.

Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.

- Fonds numérisé ? Non.
- Identifiant : BE AGR2 545 326.

La Société de crédit au colonat et à l'Industrie (SCCI) est une association de droit public colonial créée en 1947 afin de stimuler le colonat en subventionnant les colons entrepreneurs qui en faisaient la demande. La grande majorité de ces dossiers concernent des entreprises dans les provinces de Léopoldville, du Kivu et du Katanga. Les secteurs les plus représentés sont l'agriculture, l'élevage et l'industrie. Ces dossiers permettent de rendre compte des activités des colons indépendants.

II.3.2 Archives produites par d'autres administrations

#11 Pensions (PTIC)

- Nom complet : Archives du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement. Service des pensions pour les travailleurs indépendants du Congo. Dossiers individuels (PTIC).
- Lieu de conservation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels.
- Période concernée : de 1964 aux années 1990.
- Ampleur du fonds : environ 7000 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents : Ministère des Affaires Étrangères.
- Instrument de recherche : Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation : [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation

à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.

- Fonds numérisé ? Non.
- Identifiant : BE AGR2 545 809.

Le fonds contient les dossiers du service Pensions pour les travailleurs indépendants. Celui-ci avait pour mission de fournir des attestations prouvant que certaines personnes, belges mais aussi d'autres nationalités européennes, avaient bien séjourné en Afrique comme travailleurs indépendants durant la période coloniale. Lorsque les attestations étaient reçues par ces personnes, elles pouvaient se diriger vers les organismes de sécurité sociale et d'assurances sociales comme l'OSSOM ou l'INASTI. La majorité de ces dossiers est en réalité constituée de documents extraits directement du fonds Colonat.

#12 Zaïrianisation

- Nom complet : Zaïrianisation.
- Lieu de conservation : [SPF Affaires Étrangères](#).
- Type de dossier : Dossiers individuels.
- Période concernée : 1976 aux années 1990.
- Ampleur du fonds : plus de 4000 dossiers personnels et de sociétés.
- Qui a produit les documents : SPF Affaires Étrangères.
- Instrument de recherche : Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation : [SPF Affaires étrangères](#). Les documents sont consultables sur demande au service des archives du SPF Affaires étrangères (info.archives@diplobel.fed.be). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Leur consultation est soumise à la signature d'une [déclaration de recherche](#).
- Fonds numérisé ? Non.



Photographies fournies par une sinistrée en vue de compléter son dossier de demande d'indemnisation [ca 1955]. AGR2 - Joseph Dépôt Cuvelier. Fonds Indemnisation Dommages Congo.

Ce fonds d'archives est constitué des dossiers d'indemnisation pour les biens nationalisés à la suite de la politique de zaïrianisation de Mobutu. De la même manière que les dossiers du fonds Dommages Congo, ils permettent d'avoir un aperçu des activités, biens professionnels et privés de personnes et d'entreprises d'origine belge et européenne. De nombreux dossiers concernent des personnes et entreprises qui étaient déjà en activité avant l'indépendance de 1960.

#13 Dommages Congo

- Nom complet: Archives du Ministère des Travaux publics. Administration de la Reconstruction. Commission d'Indemnisation, des Dommages du Congo.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels.
- Période concernée: 1960 aux années 1990.
- Ampleur du fonds: 159,8 mètres linéaires.
- Qui a produit les documents: Commission d'Indemnisation des Dommages du Congo.
- Instrument de recherche: [Inventaire en ligne](#) non-nominatif, réalisé par Antoine François. [Inventaire](#) des dossiers généraux de la Commission par Lilian Eyletters.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR2 545 321-322 et 885.

Au lendemain de l'indépendance du Congo, et en particulier pendant les troubles qui ont suivi (1960-1965), un nombre considé-

nable de Belges résidant dans l'ancienne colonie ont subi des dommages matériels à leurs biens privés. Ces dommages concernaient, d'une part, les soldes des comptes d'épargne qui ont été nationalisés par le nouvel État et, d'autre part, les biens matériels qui ont été endommagés ou saisis. Les accords du 6 février 1965 signés par Moïse Tshombé et Paul-Henri Spaak ont mis sur pied une institution internationale réunissant la Belgique et la République du Congo: le Fonds belgo-congolais d'Amortissement et de Gestion, chargé d'émettre les 750 millions de francs délégués par le Congo en vue d'indemniser les ressortissants belges sous forme d'obligations. Peu après, la loi du 14 avril 1965 créa la Commission d'Indemnisation des Dommages du Congo. Cette Commission a été chargée d'enquêter et, le cas échéant, d'indemniser les dommages subis par les coloniaux. Les Belges qui estimaient avoir subi un préjudice pouvaient demander une indemnisation. Dans ces dossiers, on peut trouver des informations sur les biens matériels que possédaient les coloniaux à la veille de l'indépendance, des photographies fournies par les sinistrés pour prouver la propriété d'un bien, ou encore des photographies prises en 1970 dans le cadre de la mission «AGRI», lors de laquelle 14 agents d'une société externe ont été chargés de constater sur place les dommages sur des biens immobiliers. Enfin, nous pouvons trouver le récit des rapatriés/anciens coloniaux de leur vie dans la colonie au moment de l'indépendance, ainsi que de leur retour en Belgique. En somme, ces archives constituent un instantané de la richesse matérielle et de la vie des coloniaux au moment de l'indépendance.



Fichiers originaux de la Police des étrangers, chaque fiche nominative renvoyant à un dossier individuel.
Archives générales du Royaume 1.

#14 Police des Étrangers - dossiers individuels

- Nom complet: Archives du Ministère de la Justice. Administration de la Sûreté publique. Police des Étrangers. Dossiers individuels.
- Lieux de conservation:
 - [Archives générales du Royaume 1](#): pour les dossiers jusqu'au numéro 2.832.000 (soit globalement les dossiers ouverts jusqu'en 1959 inclus).
 - [SPF Intérieur - Office des Étrangers](#): pour les dossiers à partir du numéro 2.832.000 (soit globalement les dossiers ouverts à partir de 1960).
- Type de dossier: Dossiers individuels des étrangers, parmi lesquels des métis déplacés vers la Belgique.
- Période concernée: 1839-aujourd'hui.
- Ampleur du fonds:
 - Archives générales du Royaume 1: ca 2,4 millions de dossiers individuels, soit 7 km linéaires d'archives.
 - SPF Intérieur - Office des Étrangers: ca 2,5 millions de dossiers individuels, soit 10 km linéaires d'archives (plus ca 4 millions de dossiers individuels produits au format électronique).
- Qui a produit les documents: Ministère de la Justice. Administration de la Sûreté publique. Police des Étrangers.
- Instrument de recherche: Fiches alphabétiques nominatives et numéros de dossier consultables en ligne ([dossiers ouverts après 1890](#), [dossiers ouverts après 1912](#), [dossiers ouverts entre 1913 et 1930](#), [dossiers ouverts entre 1931 et 1943](#)), jalon de recherche (à [télécharger gratuitement](#) sur le site des Archives générales du Royaume), [page web](#) sur le site des Archives de l'État et [vidéo](#) de présentation.
- Accès et conditions de consultation: L'équipe peut vérifier si un dossier existe à votre nom et vous en envoyer la référence, de même que le lieu de conservation.
 - **Les dossiers ouverts jusqu'en 1959** peuvent être consultés en salle de

lecture des [Archives générales du Royaume 1](#), moyennant introduction d'une demande et signature d'une déclaration de recherche. Les dossiers ouverts il y a plus de 100 ans ($\pm$ jusqu'au dossier n° 1.200.000) sont consultables librement au format papier en salle de lecture. La consultation des dossiers de moins de 100 ans est possible selon certaines conditions. Des demandes peuvent être introduites soit directement auprès de l'équipe, soit à l'adresse suivante: archives.generales@arch.be.

- **Les dossiers ouverts après 1959** doivent faire l'objet d'une demande motivée adressée par la personne concernée au SPF Intérieur. L'Office des Étrangers donne sur son site web des [instructions](#) pour l'introduction d'une demande de consultation. Une fois la demande acceptée, une copie numérique du dossier est envoyée à la personne concernée ayant fait la demande. Les demandes peuvent aussi être introduites auprès de l'Office des Étrangers par l'intermédiaire de l'équipe de recherche
- Fonds numérisé? Non, mais le SPF Intérieur réalise une copie numérique des dossiers à la demande des personnes concernées.
- Identifiant: BE AGR1 510 1534-1539, 1645, 2252-2253, 2571.

Pour chaque personne qui entre sur le territoire belge en tant qu'étranger (y compris en tant que «ressortissant du Ruanda-Urundi» ou «sujet congolais»), la Police des Étrangers (depuis 1977: l'Office des Étrangers) ouvre un dossier individuel. Au total, ce sont plus de 9 millions de dossiers (papiers et électroniques) qui ont ainsi été constitués depuis 1839 jusqu'à nos jours. Ces dossiers varient en volume et en contenu, ne comportant parfois que quelques documents. Cependant, ils peuvent donner des informations utiles sur la manière

dont les personnes sont arrivées en Belgique et sur les documents officiels qui les accompagnaient lors de leur arrivée, ou encore sur les personnes ou institutions qui les ont alors accueillies, etc. Beaucoup de métis sont entrés sur le territoire belge avec le statut d'étranger, même parfois lorsqu'ils possédaient la nationalité belge. Un dossier a dès lors été ouvert pour une grande majorité des métis lors de leur arrivée en Belgique. Dans le cas de métis ayant ultérieurement quitté la Belgique, les dossiers Police des étrangers comportent normalement des indications relatives à la sortie du territoire. En outre, ces dossiers peuvent également fournir des informations sur un parent qui ne serait pas de nationalité belge mais aurait transité ou vécu en Belgique.

Les dossiers produits par la Police des Étrangers sont conservés dans deux institutions différentes. Ils sont peu à peu versés depuis le SPF Intérieur, successeur en droit de la Police des Étrangers, aux Archives générales du Royaume 1 (AGR 1). À l'heure actuelle, les AGR 1 disposent des dossiers individuels portant jusqu'au numéro 2.832.000, ce qui correspond plus ou moins aux dossiers ouverts par la Police des Étrangers jusqu'en 1959 inclus. Les dossiers ouverts à partir du 1^{er} janvier 1960 n'ont pas encore été transférés et se trouvent donc toujours auprès du SPF Intérieur. Il faut noter que les AGR1 disposent également de dossiers généraux produits par la Police des Étrangers, dont quelques-uns concernent les métis (listes, correspondance avec les associations et œuvres via lesquelles les métis ont été transférés vers la Belgique).

#15, 16 et 17 Dossiers personnels des militaires belges

Les dossiers des membres de l'Armée belge et des hommes ayant effectué un service militaire nés après 1888/1890, conservés soit à la [Défense à Evere](#), soit aux [Archives générales du Royaume 1](#) (AGR 1), soit au [Musée de l'Armée](#), permettent de trouver des informations concernant des soldats (y compris les conscrits) et sous-officiers engagés dans l'armée belge, y compris ceux ayant séjourné sur les territoires des anciennes colonies belges. Les fiches de signalement contenues dans ces dossiers permettent souvent d'obtenir des informations biographiques précieuses ainsi qu'une description physique de la personne.

Les dossiers des officiers nés après 1890 sont encore en cours de transfert depuis la Défense vers les AGR 1, ce qui explique qu'il y ait deux lieux de conservation différents pour ce même fonds. Afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces fonds et son accès quelque peu complexe, les Archives générales du Royaume ont dédié [un article à la question des milliers de dossiers matriculaires des membres de l'Armée Belge rendus accessibles](#).

Ces fonds, produits par le Ministère de la Défense, ne contiennent pas les dossiers de carrière des officiers et soldats de la Force publique, qui dépendait quant à elle du Ministère des Colonies. Les dossiers des Européens engagés au sein de la Force publique se trouvent dans les archives du Personnel d'Afrique ([fonds #2](#)), tandis que les dossiers des soldats africains sont conservés à l'Institut national des Archives (INACO) à Kinshasa.

#15 Officiers nés avant 1900 et des sous-officiers et des soldats nés entre 1845 et 1888

- Nom complet: Dossiers de tous les officiers nés avant 1900 et des sous-officiers et des soldats nés entre 1845 et 1888.
- Lieu de conservation: [Musée de l'Armée, centre de documentation \(CEDOC\)](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels.
- Période concernée: 1830-1955.
- Ampleur du fonds: Non déterminé.
- Qui a produit les documents: Ministère de la Défense.
- Instrument de recherche: [Base de données sur le site du musée de l'armée](#).
- Accès et conditions de consultation: Les dossiers individuels sont consultables sur rendez-vous au centre de documentation. L'inscription doit se faire par mail booking.cdoci@warheritage.be, accompagné du formulaire de demande de documents dûment rempli (que vous trouverez sur le site internet).
- Fonds numérisé? Non.

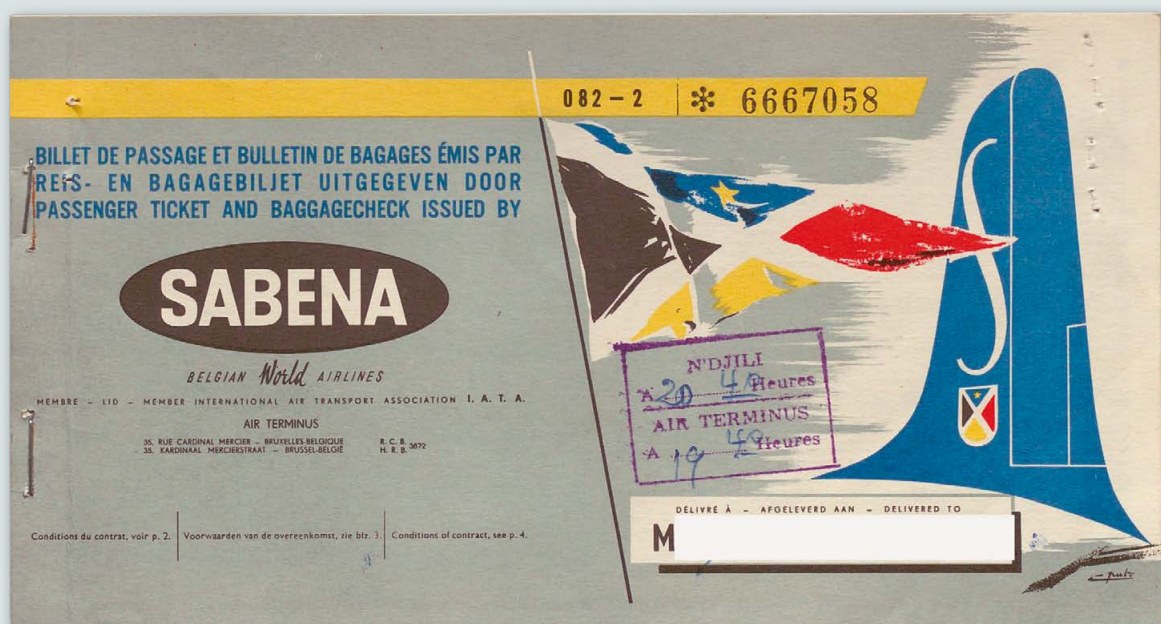
#16 Officiers nés après 1890

- Nom complet: Ministère de la Défense. Office central de la Matricule. Dossiers matriculaires des officiers.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 1 \(AGR 1\)](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels.
- Période concernée: 1900-1990.
- Ampleur du fonds: 180 m. l.
- Qui a produit les documents: Ministère de la Défense.
- Instrument de recherche: [Le fichier de l'Office de la Matricule](#) concerne l'ensemble des membres de l'armée belge et compte plus de 2.000.000 de fiches. Il est consultable dans les [salles de lecture](#) des Archives de l'État.

- Accès et conditions de consultation: L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR1 510 2622, 2683, 2690-2693, 2696-2697.

#17 Soldats et sous-officiers nés après 1890

- Nom complet: Dossiers des soldats et sous-officiers nés après 1890.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier](#), pour les dossiers plus anciens (militaires nés avant 1930) et [Quartier Reine Elisabeth à Evere](#), pour les dossiers les plus récents (militaires nés après 1930).
- Type de dossier: Dossiers individuels.
- Période concernée: Depuis 1906.
- Ampleur du fonds: Non déterminé.
- Qui a produit les documents: Ministère de la Défense.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Pour les dossiers des sous-officiers et soldats nés entre 1888/1889 et 1930 ainsi que les dossiers produits avant 1946 pour des sous-officiers et soldats nés après 1930, la demande peut être introduite auprès de l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt AGR2 (agr_ar_2@arch.be). Pour les dossiers produits après 1946 et concernant les sous-officiers et soldats nés après 1930, il convient d'adresser la demande de consultation aux archives de la Défense: info.ca@mil.be.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR2 545 925.



Billet d'avion d'une métisse lors de son transfert vers la Belgique, 1961.
AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier, fonds APPM.

#18 Ambassade de Belgique à Kinshasa

- Nom complet: Ambassade de Belgique à Kinshasa. Dossiers individuels (dit fonds Kinshasa).
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels d'individus présents au Congo après 1960.
- Période concernée: 1945- ca 2000.
- Ampleur du fonds: 53 mètres linéaires.
- Qui a produit les documents: Représentation diplomatique belge à Kinshasa.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. La demande peut être introduite auprès de l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt AGR2 (agr_ar_2@arch.be); la consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite ou à une demande de dérogation sur la base de la loi du 21 mars 2023.
- Fonds numérisé? Non.
- Identifiant: BE AGR2 545 560.

II.4. Archives privées

#19 Association pour la Protection / Promotion des Mulâtres

- Nom complet: Archives de l'asbl « Association pour la Protection des Mulâtres » (devenue « Association pour la Promotion des Mulâtres » en 1966) et archives de l'asbl « Les Amis de l'APPM ».
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: dossiers individuels de métis déplacés hors d'Afrique. Comporte également des dossiers généraux de ges-

tion, correspondance, et relatifs à des questions juridiques et de principe sur le déplacement et le placement des métis.

- Période concernée: 1932-1988.
- Ampleur du fonds: 983 dossiers individuels et 93 dossiers généraux.
- Qui a produit les documents: L'asbl Association pour la promotion/protection des mulâtres; l'asbl Les Amis de l'APPM.
- Instrument de recherche: [Inventaire publié aux Archives générales du Royaume 2](#), réalisé par Delphine Lauwers, Jeanne Garcia et Lilian Eyletters.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Une personne peut consulter son propre dossier sur demande à envoyer à l'adresse metis@arch.be; la consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite ou à une demande de dérogation sur la base de la loi du 21 mars 2023.
- Fonds numérisé? Oui (dossiers individuels numérisés par l'AfricaMuseum).
- Identifiant: BE AGR2 545 755.

L'Association pour la protection des mulâtres (APPM) est fondée en 1932 à Bruxelles, initialement sous le nom d'« Œuvre de la protection des mulâtres », par le ministre des Colonies Paul Crockaert et Jeanne Van der Kerken-Sarolea. En 1966, l'asbl prend le nom d'« Association pour la promotion des mulâtres ». Une seconde asbl est fondée en 1964: « Les Amis de l'APPM », dont l'objectif est de récolter des fonds pour pallier le manque de moyens et la baisse des subsides alloués à l'APPM par l'État. L'Association pour la Protection/Promotion des Mulâtres est principalement active de 1932 à 1971, mais ne sera définitivement dissoute qu'en 1988. Cette ASBL à caractère philanthropique a initialement pour but de venir en aide aux jeunes métis nécessiteux en Belgique et

dans les colonies; elle offre occasionnellement un soutien financier à des métis adultes dans le besoin. À partir des années 1950-1960, l'APPM s'est surtout chargée de fournir une assistance juridique, financière et sociale lors des déplacements, placements et adoptions de métis en Belgique, produisant dans ce cadre près de mille dossiers individuels. La plupart des dossiers datent des années 1950 à 1970, mais le fonds contient aussi quelques dossiers des années 1930. Ces dossiers varient en contenu et en volume. Il y est généralement question des aides financières, ou encore du suivi des métis dans leurs différentes familles ou institutions d'accueil. Dans certains cas, les dossiers contiennent des échanges avec leur famille en Afrique. Les archives de l'APPM comportent également une centaine de dossiers généraux relatifs à des questions juridiques (statut, adoption, placement), de principe, et à la gestion même des activités de l'APPM. Dans ces dossiers généraux, on trouve parfois des documents qui mentionnent des personnes métisses, notamment dans des correspondances concernant les adoptions et les tutelles.

#20 Ruandafonds

- Nom complet: Archives du Ruandafonds, initiative créée dans le giron du Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen (CMBV - maintenant connu sous le nom de Markant vzw).
- Lieu de conservation: [KADOC](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels, fiches, dossiers généraux.
- Période concernée: Années 1950-1970.
- Ampleur du fonds: 5 boîtes d'archives, contenant notamment de la correspondance, et environ 90 dossiers individuels.

- Qui a produit les documents: Le mouvement chrétien Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen (CMBV - maintenant connu sous le nom de Markant vzw).
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [KADOC](#). La consultation des archives du Ruandafonds est soumise à autorisation de Markant vzw, successeur en droit du CMBV qui a produit ces archives. L'équipe peut vérifier si un dossier existe à votre nom. Le cas échéant, une demande de consultation doit être adressée au KADOC par la personne concernée à l'adresse suivante: leeszaal.kadoc@kuleuven.be.
- Fonds numérisé? Non.

Le Ruandafonds a été fondé en 1958 et était une filiale du mouvement des femmes chrétiennes des classes moyennes (Christelijke Middenstands- en Burgervrouwen CMBV - maintenant Markant vzw). Initialement, le Ruandafonds s'est concentré sur l'octroi de bourses d'études à de jeunes femmes rwandaises. Après une visite du conseiller spirituel du Ruandafonds - le père franciscain René (nom de prêtre: Eugène) Delooz - à l'Institut de Save en 1958, le Ruandafonds a collaboré avec la mère supérieure, Sœur Lutgardis, afin de trouver des familles d'accueil en Flandre pour les enfants métis qui séjournaient dans les institutions de Save, Byimana et Nyangezi. Les archives du Ruandafonds contiennent environ 90 dossiers individuels et les fiches correspondantes, comportant certaines données biographiques. Ces dossiers individuels peuvent contenir de la correspondance, ainsi que des (copies de) documents officiels établis au moment du départ de l'enfant pour la Belgique. En outre, les archives contiennent une série de dossiers

N° ASTRIDA 1	CONFIDENTIEL FICHE D'IDENTITE ENFANT MULATRE	SAVE ENTRÉ LE 1930 DEPART LE 6/ pour APP.M.																								
N° PARQUET	PHOTO (FACULTATIF)																									
IDENTITE																										
NOM : } Sous tutelle Colonie } Pas sous tutelle Colonie																										
PRENOMS :																										
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .1925 Iremera Shangugu																										
FILS (FILLE) DE : (identité de la mère):																										
PERE PRESUME :																										
LOCALITÉ OU SE TROUVE L'ENFANT : Save																										
LOCALITÉ OU SE TROUVE LA MÈRE : Shangi																										
STATUT																										
<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Acte naissance n°</td> <td style="width: 20%;">Vol.</td> <td style="width: 20%;">Ec de</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>1. RECONNU</td> <td>Immatriculé le</td> <td>à</td> <td>N°</td> </tr> <tr> <td colspan="4">2. ENTRETENU NON RECONNU</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> a) de façon régulière b) de façon irrégulière (dates et importance des secours - rythme des secours) </td> </tr> <tr> <td colspan="4">3. NON RECONNU ABANDONNE</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> a) depuis moins de 10 ans b) depuis plus de 10 ans </td> </tr> </table>			Acte naissance n°	Vol.	Ec de		1. RECONNU	Immatriculé le	à	N°	2. ENTRETENU NON RECONNU				a) de façon régulière b) de façon irrégulière (dates et importance des secours - rythme des secours)				3. NON RECONNU ABANDONNE				a) depuis moins de 10 ans b) depuis plus de 10 ans			
Acte naissance n°	Vol.	Ec de																								
1. RECONNU	Immatriculé le	à	N°																							
2. ENTRETENU NON RECONNU																										
a) de façon régulière b) de façon irrégulière (dates et importance des secours - rythme des secours)																										
3. NON RECONNU ABANDONNE																										
a) depuis moins de 10 ans b) depuis plus de 10 ans																										
OBSERVATIONS																										
Résidence actuelle du père présumé : <i>Belgique</i>																										
LE PERE PRÉSUMÉ ÉTAIT-IL DANS LES L'ENS D'UN MARIAGE																										
a) à la conception b) actuellement																										

généraux sur l'organisation des transferts, la sélection des familles d'accueil et le suivi des enfants après leur placement. Les archives de CMBV, y compris celles du Ruandafonds, sont conservées au Centre catholique d'archives et de documentation (KADOC) à Louvain. Le successeur en droit du CMBV a déposé ces archives au KADOC mais en est toujours propriétaire et détermine les conditions d'accès aux dossiers.

#21 Vreugdezaaiers - Save

- Nom complet: Archives de Vreugdezaaiers vzw - dossiers se rapportant à Save.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: dossiers individuels, fiches, dossiers généraux.
- Période concernée: années 1920 à 1970 (surtout années 1950-1960).
- Ampleur du fonds: environ 200 dossiers individuels; fiches d'identité individuelles; quelques dossiers généraux.
- Qui a produit les documents: (probablement) Institut de Save; Sœur Lutgardis/Irma De Rycke et Vreugdezaaiers vzw.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Une personne peut consulter son propre dossier sur demande à envoyer à l'adresse metis@arch.be; la consultation d'un dossier individuel d'une personne tierce (potentiellement) vivante est soumise à son autorisation écrite ou à une demande de dérogation sur la base de la loi du 21 mars 2023.
- Fonds numérisé? Non.
- Indentifiant: BE AGR2 545 1012.

Le fonds Vreugdezaaiers – Save contient les dossiers personnels et les fiches

d'identité des métis ayant résidé à la mission de Save au Rwanda principalement entre 1929 et 1960. Il s'agit vraisemblablement des archives de l'Institut de Save, dont une partie a été produite par Sœur Lutgardis. On suppose que c'est cette dernière qui les a conservées et emportées en Belgique. Il ne s'agit la plupart du temps pas de dossiers d'adoption au sens strict, mais plutôt de dossiers relatifs à des enfants placés en famille et/ou institutions d'accueil. Certains dossiers contiennent des (copies d') actes et documents officiels qui ont été rédigés au moment où les enfants mineurs ont été transférés vers la Belgique. Si la plupart des dossiers individuels datent des années 1950 et 1960, on trouve également parmi ces archives quelques dossiers et documents généraux sur l'Institut de Save, qui remontent parfois aux années 1920. Ces documents faisaient probablement partie des archives personnelles de Sœur Lutgardis.

Ces dossiers étaient conservés par l'ancienne agence d'adoption Vreugdezaaiers vzw fondée par le père franciscain René Delooz (nom de prêtre: Eugène). Ils ont ensuite été transférés en 2015 vers le Centre flamand pour l'adoption (VCA), qui fait partie d'Opgroeien (anciennement Kind & Gezin). Afin d'en assurer une conservation adéquate à long terme, le VCA a versé ces archives aux Archives générales du Royaume – dépôt Joseph Cuvelier en 2023.

Outre ces collections, le VCA conserve un petit nombre de dossiers d'adoption (numérisés) de métis venus en Belgique dans les années 1970 sous la supervision de l'œuvre d'adoption Vreugdezaaiers.

#22 Service d'adoption Thérèse Wante

- Nom complet: Archives du Service d'adoption Thérèse Wante asbl.
- Lieu de conservation: [Service d'adoption Thérèse Wante asbl.](#)
- Type de dossier: fiches, dossiers individuels, registres.
- Période concernée: 1950 à nos jours.
- Ampleur du fonds: environ 3000 fiches d'identité des adoptés; quelques enveloppes de documents; registres d'adoption.
- Qui a produit les documents: Service d'adoption Thérèse Wante.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: Ces documents relèvent du [Service d'adoption Thérèse Wante asbl.](#) Le cas échéant, une demande de consultation doit être adressée à l'asbl Thérèse Wante par la personne concernée.
- Fonds numérisé? Oui, en partie.

Le Service d'adoption Thérèse Wante est un organisme d'adoption interne. Sous la forme d'une association depuis 1950, il s'occupe de l'adoption d'enfants se trouvant en Belgique. Appelé initialement « Œuvre d'adoption », puis « Œuvre d'adoption Thérèse Wante », il avait pour objectif le placement d'enfants en famille d'accueil ou d'adoption. Certains enfants étaient pris en charge par l'œuvre d'adoption au Home Bambino, aussi appelé Villa Bambino à Schotenhof dans l'attente d'un futur placement. À partir de 1987, l'association change sa philosophie de travail et pourvue d'une équipe de professionnels dotés d'une expertise pluridisciplinaire en matière d'accompagnement de tous les membres du triangle adoptif (famille biologique, personne adoptée, famille adoptive). L'as-

sociation est agréée par la Communauté française de Belgique, encadrée et contrôlée par la Direction de l'Adoption (ACC) depuis 1992. Elle propose depuis les années 2000 une assistance pour les demandes de recherche des origines et propose des consultations spécialisées autour de cette thématique.

Ce service, situé à Ottignies-Louvain-la-Neuve, conserve des registres de personnes adoptées et des fiches individuelles. Jusqu'en 1987, le service dispose d'environ 3000 fiches qui centralisent des informations sur l'identité des enfants adoptés et sur l'identité des parents biologiques (excepté ceux dont les enfants sont nés sous X). Parmi ces fiches, se trouvent celles d'enfants ou de jeunes adultes métis. Les fiches sont dans de rares cas accompagnées d'enveloppes qui contiennent des documents variés, principalement administratifs. La plupart des documents concernent des adoptions en Belgique mais il existe également des fiches qui concernent des enfants qui ont été adoptés à l'étranger par l'intermédiaire de l'œuvre. Les registres sont tenus par années et concernent tous les enfants adoptés via le service.

#23 Solidarité Belgique

- Nom complet: Archives de Solidarité Belgique.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier.](#)
- Type de dossier: Dossiers individuels.
- Période concernée: 1960-1994.
- Ampleur du fonds: environ 8000 dossiers individuels.
- Qui a produit les documents: Solidarité Belgique asbl.

- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). L'équipe peut effectuer des vérifications parmi les dossiers. Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé ? Non.
- Qui a produit les documents: Société Géomines.
- Instrument de recherche: Non. Pour la consultation de dossiers individuels, voir ci-dessous.
- Accès et conditions de consultation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#). Les dossiers doivent faire l'objet d'une demande de consultation à adresser à l'équipe (metis@arch.be) ou au dépôt (agr_ar_2@arch.be). Leur consultation est soumise à la signature d'une déclaration de recherche.
- Fonds numérisé ? Non.

Fondée en août 1960, l'asbl Fonds Solidarité Congo avait pour but de venir en aide aux coloniaux à leur retour en Belgique (recherche d'emploi, aide sociale, recherche de logement, etc.) à la suite de l'indépendance du Congo, du Rwanda et du Burundi. À partir des années 1970, l'association change de nom pour devenir « Solidarité Belgique » dans l'optique de mettre en évidence son travail d'assistance à tous les expatriés belges à travers le monde à leur retour en Belgique. Ce fonds contient entre 7500 et 8000 dossiers individuels. Certaines personnes métisses et leur famille, qui sont passées par le réseau de l'APPM à leur arrivée en Belgique, disposent d'un dossier Solidarité Belgique.

#24 Entreprise Géomines

- Nom complet: Archives de la société Géomines et des filiales.
- Lieu de conservation: [Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier](#).
- Type de dossier: Dossiers individuels.
- Période concernée: 1910-1985.
- Ampleur du fonds: +/- 220 m.l., dont 30 m.l. de dossiers individuels.

Ce fonds d'archives contient une partie des dossiers du personnel de la société Géomines (devenue Zairetain en 1968) ainsi que ses filiales comme, par exemple, la Compagnie du Kivu, la Compagnie de Recherches et d'Exploitations Minières (COREM), la Société des Mines d'étain du Ruanda-Urundi (Minétain) ou encore la Société Minière de Muhinga et Kigali (SOMUKI) pour les territoires des actuels Rwanda et Burundi. La majorité des lieux d'activités de la Géomines se situait dans le sud-est du Congo ainsi qu'au Rwanda et au Burundi, tandis que son siège social était établi à Manono au Katanga. La conservation des dossiers du personnel des entreprises étant peu fréquente parmi les archives d'entreprises privées que conservent les Archives de l'Etat, les archives de la Géomines nous permettent d'avoir un aperçu des activités professionnelles des employés ainsi que, plus globalement, de leur vie en Afrique durant la période de leur contrat, grâce aux documents concernant leurs demandes de mutation, de promotion ou de prolongation de contrat.

II.5. Sources complémentaires, pour des recherches générales et contextuelles

Les séries de dossiers décrites ici ne représentent qu'une partie de l'ensemble des archives qui concernent les métis et leurs parcours individuels et collectifs. Il va sans dire que de nombreux fonds et collections documentent l'histoire des métis en général (et la manière dont ils ont été traités et perçus durant toute la période coloniale), et ne sont pas présents dans ce jalon. Rien que parmi les vastes collections formant les « archives africaines » en cours de [transfert](#), on trouve de nombreux fonds et séries de documents qui aident à mieux comprendre l'histoire riche, complexe et aux multiples facettes des métis dans le contexte colonial belge. C'est le cas, par exemple, du fonds « Missions ». Récemment transféré aux AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier et inventorié, il contient notamment des dossiers qui illustrent l'implication très précoce des missions et l'étroite collaboration entre Église et État dans la « question métisse ». D'autres fonds de nature générale contiennent des données diverses et éparées relatives à des institutions, à l'état civil, aux commissions de tutelle, aux politiques et pratiques mises en place par les autorités, etc. C'est le cas notamment des fonds GG (Gouvernement général), RWA (Rwanda), RARU (documents préparatoires aux rapports annuels), BUR (Burundi), E (Enseignement), JUST (justice), AIMO (Affaires indigènes et main d'œuvre). Pour des informations complètes et régulièrement mises à jour concernant les archives relatives à la colonisation se trouvant aux

Archives générales du Royaume 2 - Dépôt Joseph Cuvelier, nous vous renvoyons à la [page dédiée](#). De nombreuses autres séries d'archives, conservées dans une multitude d'institutions, peuvent évidemment contribuer à reconstruire un contexte plus global autour des trajectoires individuelles.

L'équipe continue d'ailleurs d'explorer un maximum de pistes, que ce soit parmi les « Archives africaines » en cours de transfert ou d'autres collections conservées en Belgique et ailleurs. C'est le cas des archives religieuses et des archives se trouvant dispersées à travers l'entièreté des territoires des actuelles républiques du Congo, du Rwanda et du Burundi (voir le point [II.1 Un paysage archivistique fragmenté](#)). Grâce aux recherches menées, l'équipe dispose d'une meilleure connaissance des archives « coloniales » et religieuses présentes au Congo, Rwanda et Burundi et dispose de certains contacts.

Nous renvoyons le lecteur, pour une vue générale des archives relatives à la colonisation belge au [Guide des sources de l'histoire de la colonisation](#).

III. Adresses et documents utiles

III.1 Liste des adresses utiles et personnes de contact

Archives générales du Royaume 2 (AGR2) - Dépôt Joseph Cuvelier

Adresse

Rue du Houblon, 26-28
B-1000 Bruxelles

E-mail: metis@arch.be

Archives générales du Royaume 1 (AGR1)

Adresse

Rue de Ruysbroeck 2
B-1000 Bruxelles

E-mail: Pour les demandes en lien avec les archives de la police des étrangers (jusqu'au dossier 2.832.000 (ca 1959) : Filip Strubbe (filip.strubbe@arch.be).

Vlaams Centrum voor Adoptie VCA

Adresse

Hallepoortlaan 27
B-1060 Brussel
Pour les dossiers Vreugdezaaiers

E-mail: adoptie@opgroeien.be

KADOC. Documentatie- en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving

Adresse

Vlamingenstraat 39
B-3000 Leuven

E-mail: leeszaal.kadoc@kuleuven.be

SPF Affaires étrangères

Adresse

Rue des Petits Carmes, 15
B-1000 Bruxelles

E-mail: info.archives@diplobel.fed.be

Les instruments de recherches établis par les services d'archives du SPF Affaires étrangères peuvent être obtenus sur demande à l'adresse mentionnées ci-dessus, ou consultés en salle de lecture du SPF Affaires étrangères.

SPF Intérieur - Office des étrangers

Adresse

Office des Étrangers
Boulevard Pacheco 44
B-1000 Bruxelles

E-mail: pour les demandes de consultation de dossiers individuels Police des Étrangers ouverts après 1959: publiciteadministration@ibz.fgov.be.

Archives de la ville de Bruxelles (Population et état civil)

Adresse

Centre administratif
Boulevard Anspach 6
B-1000 Bruxelles

E-mail: EtatCivil@brucity.be

Service d'adoption Thérèse Wante asbl

Adresse

Rue du Bauloy 93
1340 Ottignies

E-mail: equipe@adoption-wante.be

Afstammingscentrum

Adresse

Stapelplein 28, B-9000 Gent
E-mail: info@afstammingscentrum.be

ONSS / Sécurité Sociale d'Outre-Mer (Anciennement OSSOM)

Adresse

Place Victor Horta 11,
1060 Bruxelles
overseas@onss.fgov.be

III.2 Formulaires d'autorisation et de demande

Formulaire de recherche (facultatif)

Autorisation de recherche (obligatoire)

Modèle de procuration (pour la consultation de documents de tiers vivants)

IV. Bibliographie

1. BUDAGWA, A., *Noirs-Blancs, Métis: La Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1908-1960)*, Cérroux-Mousty, 2014.
2. CEUPPENS, B., *Congo made in Flanders? Koloniale Vlaamse visies op 'blank' en 'zwart' in Belgisch Congo*, Gent, Academia Press, 2003.
3. GODDEERIS, I., LAURO, A. et VANTHEMSCHE, G. (dir.), *Koloniaal Congo. Een geschiedenis in vragen*, Kalmthout, Polis, 2020.
4. GREGOIRE, N., « Postcolonial Belgium and Reparatory Justice: The Case of the 'Colonial Métis' », in M. GRZINIC e.a. (dir.), *Opposing Colonialism, Antisemitism, and Turbo-Nationalism. Rethinking the Past for New Conviviality*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2020, pp. 67-87.
5. HEYNSSSENS, S., *De Kinderen van Save. Een geschiedenis tussen Afrika en België*, Antwerpen, Polis, 2017.
6. JEURISSEN, L., *Quand le métis s'appelait mulâtre. Société, droit et pouvoir coloniaux face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Congo belge*, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2003.
7. LAUWERS, D., « (Re)construire des identités pour co-construire une histoire? Le projet « Résolution-Métis » au croisement d'enjeux individuels et collectifs », in M. FILLIEUX, A. FRANCOIS, G. MATHIEU et M. VAN EECKENRODE (dir.), *Un dossier pour se (re)construire? Archives et enjeux d'identités*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2022, pp. 29-55.
8. LAUWERS, D., CANDAELE, C., "Het project 'Resolutie-Metissen': archivalische vraagstukken tussen identiteit en confidentialiteit", *META. Tijdschrift voor bibliotheek en archief*, 2021 (4), pp. 10-15.
9. ROVETTA, Ornella et LAUWERS, D., « Des archives pour restaurer le passé? », *Imag*, Bruxelles, nov-déc 2023, pp. 27-29.
10. ROVETTA, Ornella, « Restoring Archives, Restoring Identities? A Historical and Archival Inquiry into the Treatment of Persons of Mixed European-African descent in Belgian Congo and Ruanda-Urundi (1885-1962) », in *Internationales Archivsymposium in Duisburg. Relevanz der Archive für Gesellschaft und Politik. Annalen, Archives générales du Royaume, Bruxelles*, 2024, p. 63-70. (*Miscellanea Archivistica Studia*, 22)
11. TALLIER, P.-A., VAN EECKENRODE, M., VAN SCHUYLENBERGH, P. (dir.), *Belgique, Congo, Rwanda et Burundi. Guide des sources de l'histoire de la colonisation (19^e-20^e siècle). Vers un patrimoine partagé!*, Turnhout, Brepols, 2021.

**Pour en savoir plus sur le projet et pour visiter l'exposition virtuelle,
rendez-vous sur:**

www.metis.arch.be

www.expometis.arch.be

Pour nous contacter:

metis@arch.be

Notes

DISTRICTS	Province Orientale										Province du Congo-Kasai										Province du Katanga										
	Sexe Masculin					Sexe Féminin					Sexe Masculin					Sexe Féminin					Sexe Masculin					Sexe Féminin					
	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus
Stanleyville	61	12	49	38	38	23	20	33	14	19	22	22	11	6	0	4	1	0	0	0	0	108	51	57	33	33	23	10	45	279	
ruwimi	9	0	9	7	7	2	2	0	12	0	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51	49	51	33	33	23	10	45	279	
ibali-Ituri	31	0	31	23	23	8	8	0	40	0	40	39	1	0	0	0	0	0	0	0	0	616	616	616	33	33	23	10	45	279	
aniema	21	1	20	13	13	8	7	1	15	3	12	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	616	616	616	33	33	23	10	45	279	
ivu	17	6	11	13	13	4	3	1	15	3	12	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	616	616	616	33	33	23	10	45	279	
ele-Itimbiri	48	11	37	41	41	7	7	0	15	3	12	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	616	616	616	33	33	23	10	45	279	
ele-Nepoko	33	7	26	24	24	0	0	0	15	3	12	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	616	616	616	33	33	23	10	45	279	
	220																														

DISTRICTS	Province du Congo-Kasai										Province du Katanga										Province du Katanga										
	Sexe Masculin					Sexe Féminin					Sexe Masculin					Sexe Féminin					Sexe Masculin					Sexe Féminin					
	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus
Tanganika-Noero	62	1	61	33	33	28	7	5	12	39	39	39	0	0	0	157	157	157	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Haut-Lualaba	41	2	39	32	32	28	7	5	12	39	39	39	0	0	0	157	157	157	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Maniema	23	1	22	21	21	8	9	0	17	17	17	17	0	0	0	157	157	157	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Isabethville	24	0	24	15	15	9	9	0	17	17	17	17	0	0	0	157	157	157	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Luana	23	0	23	9	9	14	11	3	17	17	17	17	0	0	0	157	157	157	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	

DISTRICTS	Province du Katanga										Province du Katanga										Province du Katanga										
	Sexe Masculin					Sexe Féminin					Sexe Masculin					Sexe Féminin					Sexe Masculin					Sexe Féminin					
	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus	Moins de 14 ans	Situation assurée	Ayant plus de 14 ans	Sans profession	Total	Reconnus	NON reconnus
Léopold II	15	0	15	9	9	6	6	15	0	15	15	15	0	0	0	67	67	67	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Mateteur	35	1	34	27	27	8	8	32	5	27	27	27	0	0	0	67	67	67	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Ngala	23	2	21	21	21	2	2	34	7	27	27	27	0	0	0	67	67	67	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Ngala	15	0	15	12	12	3	3	24	1	23	23	23	0	0	0	67	67	67	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	
Ngala	38	4	34	30	30	8	7	118	16	102	102	102	0	0	0	244	244	244	33	33	23	10	45	279	33	33	23	10	45	279	

« Statistiques des mulâtres au Congo belge », 1932. AGR2 - Dépôt Joseph Cuvelier.
Collection « Classement provisoire ».

ADRESSES DES PRINCIPAUX SERVICES D'ARCHIVES



BRUXELLES

Archives générales du Royaume
Rue de Ruysbroeck - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 513 76 80
archives.generales@arch.be

**Archives générales du Royaume 2 -
Dépôt Joseph Cuvelier**
Rue du Houblon 26-28 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 274 15 00
agr_ar_2@arch.be

Archives de l'État à Bruxelles (Forest)
Avenue du Pont de Luttre 74 - 1190 Forest
+32 (0)2 524 61 15
archives.bruxelles@arch.be

Archives du Palais royal
Rue Ducale 2 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 551 20 20
arch.pal@arch.be

WALLONIE

Archives de l'État à Arlon
Parc des Expositions 9 - 6700 Arlon
+32 (0)63 22 06 13
archives.arlon@arch.be

Archives de l'État à Liège
Rue du Chéra 79 - 4000 Liège
+32 (0)4 252 03 93
archives.liege@arch.be

Archives de l'État à Louvain-la-Neuve
Rue Paulin Ladeuze 16
1348 Louvain-la-Neuve
+32 (0)10 23 00 90
archives.louvain-la-neuve@arch.be

Archives de l'État à Mons
Avenue des Bassins 66 - 7000 Mons
+32 (0)65 40 04 60
archives.mons@arch.be

Archives de l'État à Namur
Boulevard Cauchy 41 - 5000 Namur
+32 (0)81 65 41 98
archives.namur@arch.be

Archives de l'État à Tournai
Rue des Augustins 20 - 7500 Tournai
+32 (0)69 22 53 76
archives.tournai@arch.be

Staatsarchiv Eupen
Kaperberg 2-4 - 4700 Eupen
+32 (0)87 55 43 77
staatsarchiv.eupen@arch.be

VLAANDEREN

Rijksarchief te Antwerpen
Door Verstraetepplaats, 5 - 2018 Antwerpen
+32 (0)3 236 73 00
rijksarchief.antwerpen-beveren@arch.be

Rijksarchief te Beveren
Kruibekesteenweg 39/1 - 9120 Beveren
+32 (0)3 750 29 77
rijksarchief.antwerpen-beveren@arch.be

Rijksarchief te Brugge
Predikherenrei 4A - 8000 Brugge
+32 (0)50 33 72 88
rijksarchief.brugge@arch.be

Rijksarchief te Gent
Bagattenstraat 43 - 9000 Gent
+32 (0)9 265 76 70
rijksarchief.gent@arch.be

Rijksarchief te Hasselt
Bampslaen 4 - 3500 Hasselt
+32 (0)11 22 17 66
rijksarchief.hasselt@arch.be

Rijksarchief te Kortrijk
G. Gezellestraat 1 - 8500 Kortrijk
+32 (0)56 21 32 68
rijksarchief.kortrijk@arch.be

Rijksarchief te Leuven
Vaartstraat 24 - 3000 Leuven
+32 (0)16 31 49 54
rijksarchief.leuven@arch.be



6 5 9 2

ISBN 978 94 6391 585 4



9 78 94 6391 585 4

Heures d'ouverture et jours de fermeture?
Consultez la liste complète sur www.arch.be